

magazine chrétien des droits de l'homme

# HUMAINS

numéro 28 / janvier-février-mars 2023

[www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)

-  
DROITS HUMAINS  
ET RELIGIONS

## ENTRE OMBRE ET LUMIÈRE



-  
CONGO-  
BRAZZAVILLE

**Mettre un terme  
aux disparitions forcées**

-  
MONDE

**À Berlin, temps fort pour  
l'abolition de la peine de mort**

**ACAT**  
france

1 **FOCUS**  
Congo-Brazzaville : mettre un terme aux disparitions forcées  
PAGES 3 À 7

2 **DÉCODER**  
France et reste du monde  
PAGES 9 À 16

DOSSIER **DROITS HUMAINS ET RELIGION**  
Entre ombre et lumière  
PAGES 17 À 24

3 **AGIR**  
Infos, outils, idées  
PAGES 25 À 37

4 **MÉDITER**  
« Le dernier talent ou la liberté enfouie »  
PAGES 38-39

# UNE EXIGENCE DE LA FOI CHRÉTIENNE

Proposer un dossier sur les religions et les droits humains, c'est gravir une montagne, tant le sujet est imposant, risqué et traversé de contrastes, suivant le versant par lequel on l'aborde. Sur l'un, l'ombre domine, parfois l'obscurité, voire l'obscurantisme. Ce sont les périodes sombres de l'histoire au cours desquelles les religions et les Églises ont été facteurs d'intolérance, de violence, d'oppression des consciences infligées au nom de Dieu. Ce sont, aujourd'hui encore, en leur sein, les systèmes de domination, les situations de harcèlement et d'abus sexuels. C'est aussi l'instrumentalisation de la foi à des fins politiques ou idéologiques par des courants fondamentalistes au Brésil, aux États-Unis ou par des hiérarques de l'Église russe. Sur l'autre versant, l'éclat des valeurs éthiques des religions a pu contribuer à l'émergence des droits humains. La lumière de la Parole de Dieu fait venir au grand jour les atteintes à la dignité humaine. Brisant le silence religieux, elle appelle les croyants à une vigilance prophétique afin de dénoncer l'inhumain et d'y résister, avant même qu'il ne se manifeste dans la violence, la torture et la mort. Le chrétien entend cet appel dans le commandement biblique à aimer son prochain. Mais, derrière cette orientation éthique, il faut bien voir que l'action des chrétiens en faveur des droits humains est une exigence de la foi elle-même. Le croyant aime et libère son prochain, car il a été lui-même aimé et libéré par Dieu. Ne pas le faire, c'est ne plus croire en ce Dieu miséricordieux et libérateur. C'est parce que l'enracinement dans la foi est fondamental que la laïcité est si importante. Si elle repousse toute tentation théocratique, elle garantit aux religions la liberté de croire, menacée dans tant de pays du monde. Elle leur permet ainsi de lutter, avec d'autres, pour toutes les libertés et pour la liberté de tous.

MICHEL BERTRAND  
Théologien, membre de la commission  
Théologie de l'ACAT-France



# FOCUS

**Humains** est un magazine d'information et un magazine d'action. Pétitions, appels à mobilisation, à correspondance... Nous vous incitons à vous mobiliser pour une personne en danger ou une situation analysée dans chaque numéro. Signez, participez, diffusez, postez pour bâtir avec l'ACAT-France un monde plus juste et digne.

Dans ce numéro, mobilisez-vous en faveur de la ratification de la Convention contre les disparitions forcées par la République du Congo, promise depuis 2007. Cette ratification aura un impact fort en termes de prévention des crimes qui continuent à être commis au Congo.



## CONGO-BRAZZAVILLE POUR LA RATIFICATION DE LA CONVENTION CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES.

Le gouvernement congolais doit dire non à ces pratiques au nom de la protection du droit à la vie. Davantage d'informations pages 4 à 7.

Avec ce numéro, une carte pour demander à monsieur Anatole Collinet Makosso, Premier ministre et chef du gouvernement congolais, que toutes les mesures soient prises pour permettre la ratification de la Convention contre les disparitions forcées.

«Tous les êtres **HUMAINS** naissent libres et égaux en dignité et en droits (...) et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.»

*Déclaration universelle des droits de l'homme, article 1.*

### HUMAINS EST UN MAGAZINE RÉALISÉ PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication: Bernadette Forhan | Rédacteur en chef: Barthélemy Dioh | Rédactrice en chef adjointe/Responsable éditoriale: Linda Caille | Comité de rédaction: Linda Caille, Colette Chanas-Gobert, Barthélemy Dioh, Bernadette Forhan, Laurence Rigollet, Nathalie Seff, Corinne Weber | Secrétaire de rédaction: Caroline Izoret-About | Conception graphique & icono: Coralie Pouget, Bruno Houdou | Ont collaboré à ce numéro: Ghaleb Bencheick, François Clavairoly, Olga Lossky-Laham, Katherine Shirk Lucas, Valentine Zuber | Impression: Corlet | ISSN: 2557-1486. Dépôt légal à parution. CPPAP n° 1127 G 82814 ACAT-France, 7, rue Georges-Lardennois, 75019 Paris | www.acatfrance.fr | 0140404243 | Crédit de couverture: Bruno Houdou. Les articles signés par des contributeurs externes engagent uniquement leurs auteurs et pas nécessairement l'ACAT-France.



Des remarques sur votre magazine? Contactez: humains@acatfrance.fr



Encarts jetés: ce numéro comporte un bulletin de don et un encart Panorama.



Christian Loubassou,  
président de l'ACAT-  
Congo-Brazzaville,  
lors d'un passage dans  
les locaux de l'ACAT-  
France, à Paris.

## 4 METTRE UN TERME AUX DISPARITIONS FORCÉES

TEXTE CLÉMENT BOURSIN, responsable Programmes et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France /  
PHOTO LOUIS LINEL/ACAT-France

**Soupçonnés d'être des miliciens anti-régime, de nombreux jeunes hommes ont disparu en République du Congo dans les années 1990-2000. Aujourd'hui, en temps de paix, c'est au tour de jeunes soupçonnés de délinquance.**

La problématique des disparitions forcées est prégnante en République du Congo depuis plusieurs décennies. La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées apporte cette définition à son article 2 : « On entend par "disparition forcée" l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni

de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi. »

### GUERRE CIVILE ET DISPARITIONS FORCÉES

Entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000, la République du Congo a connu plusieurs crises politiques majeures qui se sont transformées en conflits armés internes, violents et meurtriers. Dans ce contexte de guerre civile, les belligérants – notamment les forces de défense et de sécurité – ont commis de multiples violations graves des droits humains, dont un nombre important de disparitions forcées. L'un des épisodes les plus dramatiques s'est déroulé entre le 5 et le 14 mai 1999. Alors qu'un accord politique avait permis le retour d'environ 1 500 réfugiés congolais à Brazzaville depuis Kinshasa, des centaines de jeunes hommes soupçonnés d'être d'anciens miliciens « Ninjas » – surnom donné aux hommes qui avaient affronté le régime du Président Denis Sassou Nguesso, arrivé au pouvoir en 1997 par un coup

d'État militaire – sont arrêtés à leur arrivée au débarcadère fluvial de la capitale, dénommé le « Beach de Brazzaville ». Ces hommes sont séparés des arrivants, mis en état d'arrestation et transférés vers une destination inconnue. Ils ne réapparaîtront plus jamais. Malgré les menaces et les intimidations, des familles de victimes sortent du silence et dénoncent ces disparitions forcées, qui concerneraient plus de 353 personnes. Pendant de nombreuses années, rien ne se passe au Congo pour que justice soit faite.

Il faut attendre que des plaintes pour « torture, disparitions forcées et crimes contre l'humanité » soient déposées en France en décembre 2001 pour que la justice congolaise commence à faire son travail. À l'issue d'un procès mascarade à Brazzaville, ouvert en juillet 2005, 15 accusés hauts-gradés sont acquittés par la justice congolaise. Elle condamne toutefois l'État comme civilement responsable des exactions commises en mai 1999 et des réparations pécuniaires sont accordées aux familles. Sur cette période de mai 1999, le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées a été saisi de 94 cas pour lesquels les auteurs et responsables n'ont, jusqu'à ce jour, jamais été identifiés ni punis. La justice française continue officiellement à enquêter sur ces crimes, mais aucune avancée n'a été constatée ces dernières années.

### VOLONTÉ DE SE MAINTENIR AU POUVOIR ET RÉPRESSION

Après une dizaine d'années d'accalmie politique et de règne sans partage, Denis Sassou Nguesso, via ses partisans, montre en 2014 un désir de changer la Constitution afin de briguer un nouveau mandat présidentiel, ce que la Constitution en vigueur lui interdisait. Pour faire taire ses détracteurs, qui commencent à s'organiser et à faire entendre leurs voix pour dénoncer ce projet de nouvelle Constitution, le régime se lance dans une vaste campagne de répression. Au moins cinq manifestants sont tués par balles à Brazzaville et à Pointe-Noire entre le 17 et le 21 octobre 2015. Des dizaines de personnes font l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires. D'autres disparaissent.

Un référendum constitutionnel particulièrement encadré et ne présentant aucune transparence consacre le « oui » au changement de Constitution. Le Président Denis Sassou Nguesso – au pouvoir depuis plus de 30 ans – fait avancer le scrutin présidentiel en mars 2016 et se porte candidat. Il est réélu à la tête du pays après un scrutin entaché d'allégations de fraudes. Presque immédiatement, un conflit éclate entre l'ancienne milice des « Ninjas » et les forces de défense et de sécurité. Ce bref conflit interne, localisé dans la région du Pool, se déroule à huis clos dans un département fermé à tout observateur extérieur durant environ 20 mois, entre 2016 et 2017.

Alors que les autorités congolaises affirment mener uniquement des offensives « ciblées » contre les « Ninjas », le média humanitaire IRIN, qui a pu se rendre sur le terrain en décembre 2017, indique avoir trouvé des « preuves claires de la tactique de la terre brûlée » menée par le régime. Durant cette guerre, de jeunes hommes accusés d'être des « Ninjas » sur la base de leur apparence physique (dreadlocks, tatouages sur



## Repères

### LE CONTEXTE

En 2007, le gouvernement de la République du Congo a signé la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et a accepté, à plusieurs reprises, de ratifier la Convention, sur la recommandation de ses partenaires et des instances internationales. Néanmoins, aucune réelle démarche n'a été entreprise au Congo en vue de cette ratification. Il est temps pour les autorités congolaises de rappeler leur attachement à la protection du droit à la vie et, par conséquent, de dire non aux disparitions forcées et d'œuvrer contre leur pratique. La ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées serait un premier signal fort en ce sens.

### CHIFFRES CLEFS

**353** disparitions forcées,  
au moins, survenues en mai 1999

**94** saisines du Groupe de travail  
des Nations unies sur les disparitions forcées  
pour des cas survenus en mai 1999

**12** disparitions forcées documentées  
par l'ONG CAD entre 2021 et 2022

### L'ACAT-FRANCE AGIT

• L'ACAT-France se mobilise régulièrement, directement ou par l'entremise de ses militants et militantes, pour mettre les autorités congolaises devant leurs responsabilités lorsque de graves violations des droits humains sont commises par des agents d'application des lois. C'est particulièrement le cas dans les récentes affaires de disparitions forcées : elles touchent de jeunes hommes soupçonnés de délinquance ; les autorités congolaises manquent à leur obligation d'établir les faits et les responsabilités quant à leurs disparitions alors qu'ils étaient aux mains d'agents de l'État.

les bras, chemises déchirées...) ont été arrêtés par les forces armées gouvernementales. Sur de simples soupçons, nombre d'entre eux ont disparu après avoir été faits prisonniers. En octobre 2016, lors d'une opération militaire dans le village de Loumou, Francie Nkouka, 24 ans, avait attiré l'attention des militaires, car il avait couru se réfugier dans la maison de son frère après avoir vu les hélicoptères et les militaires dans son village. Ces derniers avaient alors inspecté la maison et trouvé une vieille écharpe pourpre, une couleur associée aux « Ninjas ». Francie Nkouka avait ensuite été mis de force dans l'un des hélicoptères. Il n'a plus jamais été revu par ses proches.

En 2017, le conflit dans le Pool prend fin. Comme dans le cadre des autres affrontements survenus dans le pays, aucun mécanisme de vérité, justice et réconciliation n'est mis en place. Le régime de Denis Sassou Nguesso n'a pas besoin de telles commissions qui pourraient soulever les affres du passé et donner envie aux victimes et à leurs familles d'obtenir justice. Exit donc le besoin de vérité.

### LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ET DÉRIVE RÉPRESSIVE

Avec le retour de la paix, le nombre de disparitions forcées de personnes considérées comme dissidentes au régime a très largement diminué. Mais le phénomène perdure toutefois dans le pays. Dorénavant, les victimes sont majoritairement de jeunes hommes soupçonnés de « banditisme urbain ». Sur simples suppositions ou dénonciations, nombre d'entre eux voient leur vie être mise en danger du jour au lendemain et peuvent, dans le cadre de la lutte contre la criminalité, faire l'objet de disparitions forcées, d'exécutions sommaires, de torture. Il s'agit souvent de jeunes hommes de classes populaires vivant dans des quartiers périphériques de grandes villes.

Depuis mai 2017 et la déclaration du procureur de la République du tribunal de grande instance de Brazzaville, André Ngakala Oko, affirmant que « les Bébés noirs – terme désignant les gangs d'adolescents violents – sont des terroristes. Nous allons combattre et nous allons les mettre hors d'état de nuire », les exactions contre les jeunes hommes se multiplient à Brazzaville et Pointe-Noire. Des associations congolaises alertent de cette dérive répressive sans que cela change les pratiques des forces de l'ordre sur le terrain.

« Au nom de la lutte contre le banditisme, la police congolaise disposerait du permis de tuer », affirme le Centre d'actions pour le développement (CAD). Entre 2021 et 2022, cette ONG a documenté 12 cas de disparitions forcées. Le 14 février 2021, Dieu Merveille Ebalenini, 19 ans, est « enlevé, aux environs de 2 heures du matin au domicile de sa tante par des éléments en uniforme appartenant à l'unité de police » de la Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR). Au moment de son arrestation, il a été fait mention de son appartenance présumée à un groupe de « Bébés noirs ». Jusqu'à ce jour, aucune enquête n'a été ouverte pour retrouver ce jeune homme.

Le 31 décembre 2021, Régis Okana, 24 ans, et deux de ses amis sont interpellés de nuit par la police, qui les accuse

d'appartenir à un gang. Ils sont placés en garde à vue. Régis Okana est extirpé de la cellule et conduit vers une destination inconnue. Le lendemain, alors que ses deux amis sont libérés, Régis Okana n'est plus dans le commissariat. Il ne réapparaîtra plus jamais. Toutes les démarches entreprises par sa famille sont restées sans suite. Les autorités congolaises laissent leurs forces de l'ordre agir en toute impunité et se rendent donc auteurs de violations par omission.

### DES PROMESSES DE RATIFICATION DE LA CONVENTION CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

Au Congo, après la ratification du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale (CPI), le Code pénal, dans la loi 8-98 du 31 octobre 1998, a défini la disparition forcée en tant que crime contre l'humanité. Ce Code ne contient toutefois pas d'incrimination autonome pour ce crime. En 2007, le gouvernement du Congo a signé la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et a accepté, à plusieurs reprises, de ratifier la Convention sur la recommandation de ses partenaires et des instances internationales.

En septembre-octobre 2011, une délégation du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées a visité la République du Congo à l'invitation des autorités congolaises afin d'examiner les efforts du pays dans le traitement de la question des disparitions forcées. Cette délégation a encouragé les autorités à accélérer le processus de ratification de la Convention contre les disparitions forcées et à accepter la

## « Les familles des disparus espèrent connaître la vérité sur ce qu'il est advenu de leurs proches »

compétence du Comité – au regard des articles 31 et 32 de ladite Convention – à recevoir et examiner des communications présentées par des États, personnes ou pour le compte de personnes relevant de sa juridiction qui se plaignent d'être victimes d'une violation de cette Convention.

En 2019, devant le Conseil des droits de l'homme, le gouvernement congolais a accepté, dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU), les recommandations appelant à la ratification de la Convention contre les disparitions forcées. Néanmoins, aucune réelle démarche n'a été entreprise au Congo en vue d'enclencher cette ratification.

En République du Congo, les blessures du passé causées par les conflits sont loin d'avoir toutes cicatrises. Des familles de disparus espèrent, encore aujourd'hui, connaître la vérité sur ce qu'il est advenu de leurs proches. Ces familles subissent une lente torture mentale, tout comme celles dont les proches ont disparu dans le cadre de la lutte contre la criminalité. ♦



## Trois questions à...

**TRÉSOR NZILA,**  
directeur exécutif du Centre d'actions  
pour le développement (CAD)

### Que pouvez-vous nous dire du phénomène des disparitions forcées au Congo ?

**Trésor Nzila :** La pratique de la disparition forcée est vieille au Congo. Son ampleur reste difficile à déterminer avec exactitude, car sa couverture reste faible et rares sont les personnes qui osent dénoncer, par peur de représailles. Très peu d'organisations travaillent sur ces questions jugées très sensibles, qui peuvent mettre en danger les défenseurs. Toutefois, les informations que nous avons pu recueillir entre 2021 et 2022 sont inquiétantes. Douze cas ont pu être vérifiés et confirmés par nos enquêtes.

### Quels sont les recours envisageables pour les familles de disparus ?

**T. N. :** Le cadre légal et institutionnel au Congo est incomplet. L'infraction de crime de disparition forcée n'est pas encore réprimée en droit congolais. Les familles des disparus ont très peu de marge de manœuvre pour saisir la justice. Les requêtes rencontrent l'indifférence des autorités, car les auteurs de cette pratique sont des hommes en uniforme. Les magistrats ont du mal à engager des poursuites contre eux. Dans un des dossiers que nous suivons en justice, le présumé auteur refuse de répondre aux convocations du juge d'instruction, malgré les multiples rappels. Sa hiérarchie ne veut pas contraindre l'agent à se rendre aux convocations.

### Comment l'ONG CAD apporte-t-elle son aide aux victimes ?

**T. N. :** Les actions du Centre d'actions pour le développement (CAD) dans la lutte contre les disparitions forcées se matérialisent en trois axes : surveillance et suivi, plaidoyer, et justice. Dans le premier axe, nous menons des enquêtes de terrain. La documentation nous permet d'aller au contact des familles, des témoins susceptibles

## Agissez

L'ACAT-France invite ses militant(e)s à interpeller le Premier ministre congolais, M. Anatole Collinet Makosso, pour lui faire part des préoccupations de notre association en ce qui concerne la pratique des disparitions forcées, qui continue d'affecter de nombreuses familles en République du Congo. Nous appelons le gouvernement congolais à travers cette action à prendre « toutes les mesures visant à permettre la ratification de la Convention contre les disparitions forcées », que le Congo a signée en 2007. En 2019, devant le Conseil des droits de l'homme, les autorités congolaises ont affirmé vouloir ratifier cette Convention. Mais, depuis, aucune démarche n'a été menée afin d'enclencher cette ratification. Pour l'ACAT-France, il est temps pour le gouvernement congolais de dire non aux disparitions forcées !



POUR AGIR, ENVOYEZ ET DISTRIBUEZ  
LES CARTES ACTIONS

de nous aider à identifier les cas de disparitions forcées. Une documentation basée sur des éléments factuels nous aide à mieux construire notre discours et nos interventions. L'axe plaidoyer prend appui sur le premier. Nous interpellons l'opinion et les décideurs sur la question et militons pour des réformes. Nous utilisons les sessions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, de l'Examen périodique universel et d'autres mécanismes spéciaux pour donner un écho à la situation dans le pays. Depuis octobre, nous interagissons avec le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées. Le CAD mène actuellement un plaidoyer pour que le Congo ratifie la Convention des Nations unies contre les disparitions forcées. Aux dernières nouvelles, le processus interne a été enclenché, mais n'a pas encore abouti. Dans le dernier axe, le CAD accompagne les victimes en justice en se constituant partie civile ou en mettant à disposition des avocats. L'objectif est de faire de la justice un levier pour combattre efficacement cette pratique. ♦

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @ClementBoursin

# L'ACAT-FRANCE EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'innombrables souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

## NOTRE MISSION

- Lutter contre la torture
- Abolir la peine de mort
- Protéger les victimes
- Défendre le droit d'asile

## NOTRE FORCE

- 29 000 membres (adhérents et donateurs)
- 310 groupes agissant en France
- L'œcuménisme et la spiritualité au service de la dignité
- L'appartenance à la FIACAT, réseau international des ACAT

## NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

ACAT  
france

www.acatfrance.fr



@ACAT\_France



ACAT France



acat\_france

2

# DÉCO- DER

## 8 Je rejoins la lutte contre la torture, j'adhère !

- Adhésion de « Bienvenue » : 24 € la première année**  
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion.
- Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à HUMAINS : 36 € la première année**  
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion et je recevrai 4 numéros de mon magazine.
- J'offre un abonnement ou je m'abonne à HUMAINS : 12 € la première année**  
Le nouvel abonné recevra 4 numéros ; l'abonnement passera à 28 € les années suivantes.



Découpez ou photocopiez ce bulletin, remplissez-le avec les coordonnées du bénéficiaire de l'adhésion et/ou de l'abonnement.

Renvoyez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ACAT-France, au 7, rue Georges-Lardennois, 75019, Paris. Contact : 01 40 40 42 43.

Nom et prénom .....

Adresse .....

Mail .....

Téléphone .....

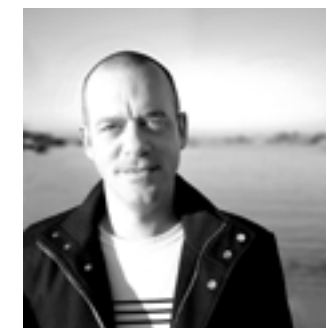
Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



© ARTE FRANCE CINEMA/APP FORUM - COMITÉ DE SOUTIEN SALAH HAMOURI - DR.



10  
**EN BREF**  
Dans le monde



14  
**REGARD / FRANCE**  
Salah Hamouri,  
lauréat du prix 2022  
de la Fondation ACAT



12  
**REGARD / VIETNAM**  
Pour l'accès  
à une bible et  
à une eau propre

16  
**FONDAMENTAUX**  
À quoi sert  
un rapporteur spécial  
des Nations unies ?

9



## COP27 : FORTE MOBILISATION POUR ALAA ABDEL FATTAH

Alors que la COP27 s'ouvrait en Égypte, une forte mobilisation internationale pour le militant prodémocratie et prisonnier d'opinion (dont la sœur apparaît à droite sur la photo) a eu lieu, sans aboutir à sa libération. En grève de la faim depuis avril 2022, il avait arrêté de boire à l'ouverture de la COP27. Il a recommencé à boire le 12 novembre et a mis un terme à sa grève de la faim. La mobilisation a mis en lumière la situation des milliers de prisonniers politiques égyptiens et renforcé le lien entre les organisations pour la justice climatique et celles pour les droits humains.

## NOUVEAU RECORD POUR LES PRISONS FRANÇAISES

Le 1<sup>er</sup> novembre 2022, on recensait 72 809 détenus pour 60 698 places opérationnelles, soit une densité carcérale de 120 %. Ce nombre atteint un niveau historique, alors que le précédent record (72 575 détenus) avait été enregistré en mars 2020, à la veille du premier confinement qui avait entraîné une chute drastique du nombre de détenus. Dans les maisons d'arrêt, particulièrement surpeuplées, les détenus n'ont accès



ni aux soins, ni aux activités, ni à l'enseignement. Pour rappel, la France avait été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme en janvier 2020 pour sa suroccupation carcérale. Aucune mesure n'a depuis été prise par le gouvernement.

**3** personnes meurent quotidiennement aux États-Unis, tuées par des policiers américains en service

*Selon le décompte annuel du Washington Post, publié le 31 décembre 2022, et cité par le quotidien Le Monde, le chiffre a atteint 1 093 morts en 2022.*

« La France ne doit pas placer en rétention ni tenter d'éloigner toute personne vers un pays dans lequel elle risquerait d'être exposée à de la torture »

**Communiqué de presse** de La Cimade et d'Amnesty International du 6 janvier 2023 dénonçant deux tentatives d'expulsions vers la Syrie de la part du gouvernement. Les relations diplomatiques entre les deux pays sont rompues depuis 2012.

© CORINNE SIMON/HANS LUCAS ; JOSEPH EID/AFP ; ARTE FRANCE CINÉMA/AFP FORUM



### En image

À Paris, cette action menée le 10 décembre 2022 par le collectif StopEACOP dénonce le projet de l'oléoduc Eacop de TotalEnergies en Ouganda et en Tanzanie. Le masque porté par le manifestant est celui de Patrick Pouyanné, président-directeur général du groupe TotalEnergies. L'immense chantier de l'oléoduc, dans lequel le groupe français joue un rôle moteur, est critiqué pour ses conséquences sur l'environnement et les populations locales. En 2023, la major pétrolière doit répondre à plusieurs actions en justice pour son rôle dans la crise climatique.

## LE VIETNAM AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Le 11 octobre 2022, le Vietnam a été élu membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour un mandat de trois ans, qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Sa légitimité est pourtant remise en question au vu de son lourd bilan en matière de violations des droits humains. Plusieurs organisations internationales s'étaient opposées à ce qu'il puisse siéger. Le pays est tristement connu pour pratiquer arrestations et détentions arbitraires de défenseur(e)s, de journalistes et, plus largement, de tout opposant(e) au régime et à son système de parti unique.

## ENQUÊTES MÉDICO-LÉGALES EN RDC

Un groupe de six experts médico-légaux appuie la justice congolaise dans l'exhumation de fosses communes situées dans diverses parties du territoire. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies soutient plus largement le gouvernement de la République démocratique du Congo dans ses initiatives nationales de justice transitionnelle.

# POUR L'ACCÈS À UNE BIBLE ET À UNE EAU PROPRE

TEXTE DIANE FOGELMAN, responsable Programmes et plaidoyer zone Asie de l'ACAT-France / TRADUCTION Michel Tran Duc, activiste prodémocratie pour l'organisation Viet Tan / PHOTO Ho Duc Hoa

Ho Duc Hoa, Vietnamien et catholique, est journaliste et activiste politique, raisons pour lesquelles il a été condamné en 2013 à 13 ans d'emprisonnement au titre d'activités « visant à renverser le gouvernement », dans le cadre d'une répression ciblant plusieurs activistes en lien avec des organisations religieuses. Il a été libéré en mai 2022 afin de recevoir des soins et a été envoyé aux États-Unis, où il vit depuis en exil. L'ACAT-France a pu recueillir son témoignage, illustrant celui des défenseurs des droits humains au Vietnam.

## Pouvez-vous nous décrire vos conditions de détention ?

**Ho Duc Hoa :** En prison, l'un des gros problèmes, c'est l'accès à l'eau propre. Après chaque douche, des démangeaisons apparaissent sur le corps et dans les yeux ; la cellule sent le renfermé, les toilettes sont malodorantes, ce sont des conditions indignes. Il y a eu deux périodes au cours de ma détention de 11 ans : une partie en détention provisoire et une en centre pénitentiaire.

Au centre pénitentiaire, tous les prisonniers politiques sont regroupés dans un quartier spécial avec des cellules plus petites, moins de fenêtres, moins d'air, moins d'espace pour bouger, pas de possibilité de faire du sport, et l'accès à du papier et des stylos est très réglementé. Le toit des cellules est en tôle : il fait très chaud l'été et on n'a que très peu de possibilités de sortir.

Et pourtant, à côté de ces cellules-là, il y en a de plus grandes, refusées aux prisonniers politiques. Une punition supplémentaire est appliquée à ces personnes-là. En 11 ans, j'ai constaté des mauvais traitements infligés aux prisonniers, notamment à ceux en détention provisoire. Juste après mon arrestation, j'ai été soumis à trois jours d'interrogatoire sans

pouvoir dormir. Je devais m'asseoir sur une chaise sans bouger, privé de nourriture et de boisson. Les policiers défilaient devant moi afin de m'affaiblir moralement et me pousser à reconnaître les accusations à mon encontre.

## Quelles étaient les possibilités d'accès aux soins ?

**H. D. H. :** En détention provisoire, ce sont des examens sommaires avec les médicaments basiques comme des antidouleurs. En centre pénitentiaire, il y a des visites plus régulières. Une infirmière vient tous les matins et demande à la volée si quelqu'un veut une consultation pour un avis ; mais ce n'est pas un médecin qui prescrit des médicaments. On ne transfère les prisonniers à l'hôpital que quand il y a un risque vital. Je n'y ai été amené que deux fois, pour des examens, un pour mon cœur et un pour mon foie. À chaque fois, j'ai eu des ordonnances, mais la prison ne fournit pas les médicaments. C'est aux familles de se débrouiller pour leurs proches en détention. Depuis 2017, ma santé s'est dégradée. C'est pour ça que, le 11 mai 2022, on m'a proposé de partir pour les États-Unis pour me soigner [Ho Duc Hoa a purgé l'ensemble de sa peine au Vietnam. En amont de la visite aux États-Unis du Premier ministre vietnamien, Pham Minh Chinh, pour le sommet USA-ASEAN, le gouvernement a acté cette proposition de « transfert » pour raison médicale, répondant ainsi au soutien américain à Ho Duc Hoa et à la pression internationale, ndr].

## Est-ce que vous avez pu avoir accès à un avocat durant votre détention ?

**H. D. H. :** Après mon arrestation, j'ai été en détention provisoire pendant presque deux ans. Pendant la durée de l'enquête, je n'ai pas eu le droit de rencontrer d'avocat. Lorsque l'enquête a été bouclée et publiée, j'ai pu rencontrer mon avocat deux fois avant le procès, et une fois entre le premier jugement et l'appel. Ces entretiens se déroulaient sous la surveillance des policiers, qui écoutaient tout et n'hésitaient pas à nous interrompre quand le sujet ne leur plaisait pas.

## Avez-vous pu pratiquer votre religion durant ces 11 années ?

**H. D. H. :** En tant que chrétien, la lecture régulière de la Bible est importante, j'y tenais beaucoup. Dès 2020, à la prison



Ho Duc Hoa lors d'une cérémonie au Vietnam.

de Nam Ha, les autorités nous ont interdit de lire la Bible tous les jours, alors qu'elles l'autorisaient avant. Les bibles étaient distribuées le dimanche et reprises ensuite, c'était une nouveauté pour moi. Lorsque je me suis opposé au fait de restituer la bible le dimanche soir, j'ai écrit une plainte pour ne pas la rendre et j'ai reçu une sanction disciplinaire pour avoir refusé les règles de la prison.

Afin de protester contre cela, j'ai entamé une grève de la faim qui a duré dix jours, mais les autorités n'ont pas cédé à ma demande, donc j'ai dû arrêter. Les autorités pénitentiaires ont dit que c'était une décision du gouvernement central et qu'ils n'avaient pas le droit de faire une exception. J'ai dit aux autorités de la prison qu'en sortant je continuerai à me battre pour les conditions des prisonniers : accès à la Bible, accès à une eau propre et accès à des toilettes. Je pense que depuis que je suis parti du pays, il est toujours interdit de lire la Bible chaque jour.

## Aujourd'hui, comment peut-on vous aider ?

**H. D. H. :** Je souhaite continuer à porter la parole de mes amis restés en prison. Pour ça, on a besoin que les ONG se mobilisent et relaient cette parole-là afin que les conditions de détention s'améliorent, notamment pour que les personnes malades puissent sortir de prison et être soignées, quitte à revenir en prison ensuite. C'est vraiment ce que je veux faire. Je veux lutter pour l'accès à une bible tous les jours, à une eau propre pour se laver et à un suivi médical régulier, pas juste des auscultations sommaires. ♦

## La parole à...

**MICHEL TRAN-DUC,** activiste prodémocratie au service de l'organisation internationale vietnamienne Viet Tan

« Lorsque vous êtes prisonnier politique et que vos droits fondamentaux sont bafoués même en prison, savoir qu'à l'autre bout du monde de bonnes âmes prient et agissent pour vous, ça peut vous sauver du désespoir. Depuis sa création, l'ACAT-France s'est mobilisée pour Tran Thi Thuy (huit ans de prison), Dang Xuan Dieu (13 ans), Tran Thi Nga (neuf ans) et Ho Duc Hoa (13 ans). Grâce à vous, ces personnes sont désormais hors de danger. Vos actions ont de l'effet, vos prières fonctionnent. Nous ne vous remercierons jamais assez pour votre formidable engagement altruiste et désintéressé envers ceux et celles qui souffrent à l'autre bout du monde. Ils et elles ont besoin de vous. »

« Vos actions ont de l'effet, vos prières fonctionnent »

## L'ACAT-FRANCE AGIT

• L'ACAT-France soutient au Vietnam des défenseur(e)s des droits humains victimes de répression arbitraire, de disparitions forcées, de torture. Elle porte un plaidoyer pour que le Vietnam respecte ses engagements en faveur des droits humains, particulièrement depuis la ratification le 12 février 2020 par le Parlement européen du traité de libre-échange entre l'UE et le Vietnam (EVFTA).

# SALAH HAMOURI, LAURÉAT DU PRIX 2022 DE LA FONDATION ACAT

TEXTE LOUIS LINEL, chargé de Communication et plaidoyer de l'ACAT-France ET ÉLIAS GEOFFROY, responsable Programmes et plaidoyer Afrique du Nord et Moyen-Orient de l'ACAT-France

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, la Fondation ACAT pour la dignité humaine a remis son prix 2022 pour les droits humains à l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, en détention en Israël depuis le 10 mars 2022 (et expulsé du pays le 18 décembre). L'occasion de faire bloc derrière les droits humains, alors que ceux de la société civile palestinienne sont menacés.

C'est devenu une institution pour la Fondation ACAT, dont les donateurs financent chaque année des projets pour défendre la dignité humaine partout où elle est en danger. Le prix Engel-du-Tertre – du nom des deux fondatrices de l'ACAT-France – vise à attirer un peu la lumière sur un(e) défenseur(e) des droits humains ou une organisation, là où la répression, les menaces, la détention arbitraire ou la torture jettent l'obscurité. La remise du prix s'accompagne d'une semaine intense de plaidoyer auprès des institutions françaises pour porter la cause au plus près des décideurs publics, et les mettre face à leurs responsabilités.

## RÉCOMPENSER UN ENGAGEMENT SANS FAILLE

Le prix 2022 récompense l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, placé en détention administrative en Israël depuis le 10 mars. Un de nos compatriotes, soumis à l'arbitraire de Tel-Aviv. À son «*sadisme*» aussi, puisque c'est ainsi que huit experts des Nations unies ont qualifié la détention dans des conditions éprouvantes que Salah Hamouri a été jusqu'à contester par une grève de la faim, en vain. En l'absence de Salah Hamouri, son épouse, Elsa Lefort – elle aussi expulsée d'Israël pour sa défense des droits humains –, a reçu symboliquement le prix de notre Fondation le 1<sup>er</sup> décembre. Devant le parterre des donatrices et donateurs venus saluer son courage, Elsa Lefort a rappelé l'engagement sans faille de Salah Hamouri. Pour lui, «*qui n'aime pas les honneurs*», le combat doit continuer, nous rappelle-t-elle lorsqu'elle reçoit le prix des mains de Jean-François Bénard, membre du Comité de suivi de la Fondation venu remplacer le président, François Walter. Salah Hamouri paie un lourd tribut pour son engagement

en faveur des droits et libertés des Palestiniens, en particulier des prisonniers politiques. Six détentions, toutes injustifiées, ont marqué sa vie de défenseur. La première remonte à 2001, alors qu'il n'avait que 16 ans. Il est de nouveau détenu pendant cinq mois en 2004, avant qu'un procès inique le condamne à sept ans d'emprisonnement – une peine dont il purge la quasi-totalité avant d'être libéré en 2011, non sans avoir été contraint, comme la plupart des Palestiniens condamnés, à plaider coupable pour réduire la peine encourue (14 ans). En 2017, il est à nouveau arrêté et placé en détention administrative pendant 13 mois. Il n'en connaîtra jamais les motifs, comme le permet ce régime de détention exorbitant (*lire Humains n° 26, p. 14-15*). Lorsque le Comité de suivi de la Fondation ACAT l'a envisagé comme son prochain lauréat, il y a plus d'un an, Salah Hamouri était déjà menacé d'une énième détention – toujours sans que les motifs soient clairement communiqués – et d'une expulsion du territoire.

## SALAH HAMOURI, FIGURE DES VIOLATIONS COMMISES PAR LES AUTORITÉS ISRAËLIENNES

Un harcèlement judiciaire et administratif qui montre la volonté de fer des autorités israéliennes de contrer toute tentative d'expression pacifique de la société civile palestinienne, au mépris de ses droits. Pour tuer la mobilisation dans l'œuf, elles répliquent durement. La «*détention administrative*» est l'une de leurs armes et son pouvoir est redoutable. Elle autorise les commandants de l'armée à placer quiconque en détention pour une période allant jusqu'à six mois, mais renouvelable indéfiniment, sans avoir à lui en notifier les motifs, et donc sans charge ni jugement. Dans les faits, le



À gauche, Salah Hamouri. En médaillon, Elsa Lefort, son épouse, a reçu en son nom le prix Engel-du-Tertre de la Fondation ACAT pour la dignité humaine, le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

se réclamer de la Quatrième Convention de Genève qui régit ce territoire toujours considéré comme occupé. Alors que ce texte interdit aux puissances occupantes d'exiger l'allégeance des populations occupées, c'est bien sur la base d'un prétendu «*défaut d'allégeance*» que les autorités israéliennes fondaient leurs menaces.

## LA FONDATION ACAT REVENDIQUE LA LIBERTÉ DE TOU(T)ES LES DÉFENSEUR(E)S

Une menace mise à exécution le 18 décembre 2022. Comme tous les Palestiniens de Jérusalem-Est, Salah Hamouri ne doit son droit de résidence qu'à un permis, un document aisément révoqué par les autorités. En octobre 2021, le ministère de l'Intérieur annonce à Salah Hamouri que sa carte de résident lui est retirée, portant l'affaire devant la Cour suprême, dont l'arbitrage était attendu pour février 2023. Mais cette audience de la dernière chance, pour déterminer si Salah Hamouri conservait le droit de vivre sur sa terre natale, n'aura jamais lieu.

«*quiconque*» vise le plus souvent un ressortissant palestinien – ils sont environ 800 détenus –, dont la voix, critique face à l'extinction de ses droits, déplaît. On estime qu'environ 20 % de la population palestinienne a été emprisonnée au moins une fois dans sa vie depuis 1967 (détention administrative incluse), lorsque cette mesure est adoptée après l'annexion de la Cisjordanie. Le placement en détention administrative ne vise pas d'autre objectif que celui d'éloigner physiquement et symboliquement les contradicteurs de la société civile, dont on espère contrôler ainsi les soubresauts. Mais ce contrôle se fait au détriment des libertés fondamentales et des engagements internationaux d'Israël en la matière. Si, dans les faits, l'ordre de mise en détention administrative est bien examiné par un juge militaire, l'armée est à la fois juge et partie. Privé d'indépendance à l'égard du pouvoir, le juge reprend la plupart du temps les éléments secrets que lui présentent les services de sécurité pour valider la mise en détention, tandis que la défense n'a jamais accès au dossier. Des atteintes flagrantes au droit à un procès équitable, protégé par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui lie Israël depuis 1991.

Au placement en détention s'est aussi ajouté, pour Salah Hamouri, le risque d'une expulsion de Jérusalem vers la France, qui serait elle aussi contraire au droit international humanitaire : vivant à Jérusalem-Est, Salah Hamouri peut

La nouvelle est tombée à quelques heures de la remise du prix : la ministre de l'Intérieur d'Israël, Ayelet Shaked, ayant annulé sa décision, prive la Cour suprême de toute base légale pour agir. Un faux soulagement, car, dans le même temps, l'audience prévue le 4 décembre pour prolonger ou non la détention administrative de Salah Hamouri est remplacée par une autre, dans la foulée... pour ordonner son expulsion. Le 18 décembre, il embarque sous escorte dans un avion pour Paris. Libre, certes, mais d'une liberté amère, vécue au mépris de ses revendications et de ses droits.

Israël multiplie ainsi les attaques frontales contre la société civile palestinienne, privée de toute capacité à se mobiliser pacifiquement. Dernier acte répressif en date : la qualification de sept ONG palestiniennes d'organisations terroristes le 22 octobre 2021 et leur fermeture par les autorités israéliennes le 18 août 2022. Addameer, où Salah exerce comme avocat, figure parmi ces ONG.

Il ne s'agit pas pour la Fondation ACAT de se positionner en faveur d'un camp ou d'un autre ; les droits humains appellent un respect universel, intransigeant et égal. Mais force est de constater que les défenseures et défenseurs des droits humains en Palestine sont réduits au silence, que leurs propres droits sont bafoués. Derrière Salah Hamouri, c'est la liberté de tous les défenseurs – et par extension les droits de tous et toutes – qu'elle revendique. ♦



# À QUOI SERT UN RAPPORTEUR SPÉCIAL DES NATIONS UNIES ?

1

## ORIGINE

Après sa création par l'Assemblée générale des Nations unies en mars 2006, le Conseil des droits de l'homme (CDH), composé de 47 États membres, a voulu se donner les moyens de sa mission de promotion et de protection des droits de l'homme dans le monde. Il siège à Genève.

2

## MOYENS

Outre l'Examen périodique universel, le CDH a mis en place un dispositif de procédures spéciales qui rassemblent un ensemble de mandats dévolus à des rapporteurs spéciaux.

3

## NOMINATION

Les rapporteurs spéciaux sont des experts reconnus pour leur compétence, leur expérience,

leur intégrité, leur objectivité, leur impartialité et leur indépendance. Ces critères de sélection objectifs sont accessibles au public sur le site du CDH.

4

## MANDATS

Chaque mandat est déterminé par une résolution du Conseil des droits de l'homme. Il porte soit sur un pays, soit sur une thématique.

En octobre 2022, on compte :  
◆ **45 mandats thématiques**, dont 15 ont été renouvelés en 2022, parmi lesquels le droit à l'alimentation, l'accès à l'eau potable, le développement, la détention arbitraire, la liberté d'association, les discriminations envers les femmes et les filles, l'orientation sexuelle, les violences contre les femmes et les filles, le recours à des mercenaires, les personnes déplacées dans leur propre pays, la liberté de religion ou de conviction.  
◆ **14 mandats par pays** : le dernier, adopté le 4 octobre 2022, concerne la situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie.

5

## TRAVAIL

- ◆ Visite dans les pays
- ◆ Instruction de cas individuels comme celui de l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri
- ◆ Recherche d'informations par des appels à contribution
- ◆ Actions de plaidoyer : en mai 2021, une communication a été faite au gouvernement français à propos de la loi sur la laïcité par le rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association (*lire p. 20-21*)
- ◆ Remise de rapports.

6

## BUT

- ◆ Appui aux réformes législatives et politiques
- ◆ Élaboration de normes relatives aux droits de l'homme
- ◆ Prévention des violations
- ◆ Sensibilisation de l'opinion publique en publiant des communiqués comme le rapport – violemment critiqué par la Chine – sur le traitement des Ouïghours (*lire Humains n° 27, rubrique Focus*).

# DROITS HUMAINS ET RELIGIONS

# ENTRE OMBRE ET LUMIÈRE



18

## LES FONDEMENTS DIVINS DES DROITS DE L'HOMME

Comment les Églises chrétiennes interprètent-elles les droits humains ?

20

## UNE LOI QUI MENACE LA LIBERTÉ DE CULTE

La loi « séparatisme » réduit la capacité de plaidoyer et d'action des associations « 1901 »

22

## « L'APOSTASIE CRIMINALISÉE EST UN CRIME CONTRE LA CONSCIENCE »

Entretien avec Ghaleb Bencheikh, islamologue et président de la Fondation de l'Islam de France

24

## LE PARADOXE CHRÉTIEN AUX ÉTATS-UNIS

Comment la peine de mort illustre la difficulté américaine à concilier religion et politique

# LES FONDEMENTS DIVINS DES DROITS DE L'HOMME

TEXTE VALENTINE ZUBER, historienne, directrice d'études à l'École pratique des Hautes Études (Université PSL), titulaire de la chaire de Religions et relations internationales

Si la plupart des Églises chrétiennes se proclament actuellement comme les grandes promotrices des droits humains, cela n'a pas toujours été le cas. Aujourd'hui, en Europe, comment les Églises chrétiennes interprètent-elles ces grands principes ?

Les relations que les Églises chrétiennes ont entretenues avec les droits humains ont été plutôt contrastées pendant les deux siècles et demi qui nous séparent des révolutions atlantiques qui les ont vus émerger, puis s'affirmer. Les différentes déclarations des droits apparues alors – tant aux États-Unis d'Amérique (Déclaration d'indépendance américaine de 1776 et *Bill of Rights* de 1791) que sur le continent européen – ont pourtant toutes surgi dans des sociétés encore profondément imprégnées de culture chrétienne.

## LA FONDAMENTALE LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Cependant, la philosophie des droits de l'homme s'est rapidement détachée de sa matrice religieuse. Le rôle des Lumières françaises dans le succès et la sécularisation des droits de l'homme est désormais bien connu et les proclamations successives de plusieurs déclarations des droits individuels par la Révolution française (1789, 1793 et 1795) le montrent à l'envi.

La première d'entre elles, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789-1791, est ainsi devenue la charte patrimoniale des principes politiques de la République laïque, et ce, jusqu'à nos jours (c'est la seule qui soit nommément incluse dans le préambule de la Constitution de la V<sup>e</sup> République). Or, fidèle à l'esprit agnostique des Lumières françaises, cette déclaration rejette explicitement

l'idée d'un quelconque fondement divin aux nouveaux principes de gouvernement, tout en faisant de la liberté de conscience et de la liberté d'expression (y compris religieuse) un droit premier et fondamental de tout individu (article X et XI de la *DDHC*).

C'est donc une philosophie politique d'inspiration résolument séculière et libérale. Elle a permis, dans tous les pays qu'elle a pu inspirer, l'affirmation démocratique qui fonde l'égalité absolue des citoyens et citoyennes face à l'État, quelles que soient par ailleurs leurs convictions religieuses particulières. Les droits de l'homme sont ainsi devenus les premiers garants de la liberté de conscience et de la protection du pluralisme convictionnel dans la société, face aux prétentions hégémoniques de certaines Églises ou mouvements idéologiques, dans le cadre de la sécularisation et de la modernisation des États de droits modernes.

## UNE PHILOSOPHIE SÈVÈREMENT CONDAMNÉE

Il n'empêche que le succès politique de ces déclarations, qui ont toutes inspiré les mouvements d'émancipation – tant politiques que religieux – des peuples tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a pas empêché ces mouvements d'être régulièrement contestés par certaines des Églises chrétiennes. Se sentant attaquées dans leurs prérogatives, effrayées par le succès des idéaux jugés exagérément individualistes qui semblaient devoir négliger les « droits de Dieu », elles ont ainsi pu soutenir une puissante lutte contre-révolutionnaire de nature théologico-politique. Celle-ci visait plutôt à rétablir la doctrine traditionnelle d'un nécessaire fondement religieux du politique passant par la conservation, entre autres, du principe monarchique, de la sujétion hiérarchique et du paternalisme.

La philosophie humaniste des droits de l'homme a été, certes, défendue depuis ses débuts par une partie des Églises protestantes qui en appréciaient l'esprit de liberté et de tolérance, mais elle a longtemps été sévèrement condamnée par le magistère catholique, qui n'y voyait qu'orgueil humain et esprit de rébellion contre les seules libertés véritables à défendre, celles d'une Église catholique en butte aux atteintes du monde moderne (*Syllabus* de 1864).

Il a fallu attendre les lendemains de la Seconde Guerre mondiale pour que la philosophie des droits de l'homme,



« Tous les mortels sont égaux, ce n'est pas la naissance mais la vertu qui fait la différence », allégorie (1793).

encore très partielle dans sa version révolutionnaire, s'élargisse par l'adoption de sa charte internationale, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* signée à Paris à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU le 10 décembre 1948. À partir de là, les différentes confessions chrétiennes se sont progressivement ralliées à l'esprit profondément libéral de cette philosophie politique, tout en continuant d'émettre quelques réserves particulières.

## DES RÉSERVES MORALES

Pour l'Église catholique, c'est l'aggiornamento effectué par le concile Vatican II et sa *Déclaration sur la liberté religieuse* de 1965 qui a marqué ce changement radical dans son appréciation des droits humains. Elle est ainsi devenue l'une des voix religieuses les plus audibles et respectées quant à leur nécessaire promotion à travers le monde. Cette révolution herméneutique n'a pourtant pas été jusqu'à la complète adhésion de cette Église à tous ses attendus contemporains défendus par les instances politiques (et laïques) internationales.

Des réserves continuent ainsi d'être émises par le magistère, en particulier sur la morale sexuelle et reproductive, la démocratie interne ou le respect de l'égalité femmes-hommes dans les instances ecclésiastiques. La reconnaissance de la validité religieuse des droits humains par les patriarcats de Moscou

et de Constantinople de l'Église orthodoxe a été plus récente encore. Il a en effet fallu attendre 2008 pour que ces deux instances produisent des textes reconnaissant leur éminente valeur, y compris en matière religieuse.

## UNE RÉINTERPRÉTATION PARFOIS RESTRICTIVE

Mais, là aussi, un tri de nature théologique parmi les différents types de droits a été effectué par les autorités religieuses. Leur réinterprétation des droits de l'homme s'est faite dans un sens plutôt restrictif, exaltant les droits de la famille plutôt que ceux des individus, de la confession orthodoxe face aux autres expressions religieuses et émettant de sérieuses réserves morales vis-à-vis des formes alternatives de conjugalité.

Enfin, il faut le redire, les Églises chrétiennes, toutes confessions confondues, n'ont jamais cessé de revendiquer la nécessité d'un fondement divin aux droits de l'homme, délibérément absent des grands textes internationaux. Cet accord théologique a minima a donc permis de fonder une sorte d'œcuménisme chrétien des droits de l'homme, complémentaire, certes, mais non identique, puisqu'il n'adhère qu'à certains des standards juridiques retenus par les instances internationales. ♦



### Pour aller plus loin

*L'Origine religieuse des droits de l'homme. Le christianisme face aux libertés modernes*, de Valentine Zuber, Labor et Fides, collection « Histoire », 2017, 384 p., 24 €.

# UNE LOI QUI MENACE LA LIBERTÉ DE CULTTE

TEXTE FRANÇOIS CLAVAIROLY, pasteur, président de la Fédération protestante de France (2013-2022) / PHOTO CORINNE SIMON/Hans Lucas.

La loi du 24 août 2021, dont l'objectif est de lutter contre le séparatisme et le terrorisme, comporte plusieurs dispositifs qui réduisent la capacité de plaider et d'action des associations « 1901 » et portent atteinte à la liberté de conscience.

Le protestantisme français a toujours exprimé son attachement aux valeurs de la République. Il n'a cessé d'affirmer son rôle de vigie face à toute atteinte qui pourrait les affaiblir. Ce rôle de vigie de la République a été salué par le Président Macron lui-même dans son premier discours prononcé à l'adresse d'un culte, le culte protestant, le 22 septembre 2017 à l'occasion des 500 ans de la Réforme à l'Hôtel de Ville de Paris.

## UN RISQUE AVÉRÉ POUR CERTAINES FORMES D'ENGAGEMENT

Le protestantisme a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la loi de 1905 : il compte près de 4000 des 5000 associations culturelles et à ce titre se trouve être concerné par la loi du 24 août 2021 plus que d'autres cultes organisés sous d'autres modalités. Il est tout aussi concerné par cette loi, car il est à l'origine d'un vaste élan du mouvement associatif établi par la « loi de 1901 », à vocation sociale et humanitaire. C'est donc depuis cette place singulière que la Fédération protestante de France, représentant à la fois Églises (1905) et associations (1901), alerte sur quatre points de la loi. Le « contrat d'engagement républicain »



prévu à l'article 6 menace la capacité de plaider et d'action des associations « 1901 » en subordonnant le versement de subventions publiques au respect de « la sauvegarde de l'ordre public ». Cette formulation floue fait craindre que leurs contestations de certaines politiques publiques ne soient jugées par les décisionnaires comme s'opposant à l'attribution de concours financiers dès lors qu'elles mettraient en cause l'ordre établi. Ce risque est plus avéré au regard de certaines formes d'engagement potentiellement requalifiables en délits, notamment dans le domaine de l'exclusion et de l'accueil de l'étranger, sujets sur lesquels le protestantisme restera engagé. Il fait peser un soupçon sur la loyauté républicaine de ces associations. Et il se redouble : il apparaît que certaines préfectures demandent à tort la signature d'un contrat républicain à des associations culturelles 1905, confondant les « subventions » (or, la République ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte) avec les sommes allouées – pour réparations ou travaux d'accessibilité – aux édifices affectés au culte public et dont la loi de 1905 autorise l'utilisation par les collectivités locales.

## UNE ATTEINTE À LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La vérification par les services fiscaux de la régularité des reçus émis par les associations culturelles est de nature à porter atteinte à la liberté de conscience et à la liberté de culte. Comme tous les autres organismes bénéficiaires de dons – à la seule exception des organismes de financement politique –, elles sont tenues par l'article 11 de communiquer chaque année à ces services un récapitulatif global du montant cumulé des dons et du nombre de reçus délivrés. Toutefois, si l'identité des donateurs n'a pas à être transmise, l'article 10 – qui définit le cadre dans lequel s'exerce cette vérification – ne fait pas obstacle à ce que les services fiscaux, une fois un contrôle ouvert, accèdent au fichier nominatif tenu par les associations culturelles. L'obligation imposée par l'article 27 aux associations culturelles de se déclarer



Page de gauche : la Marianne, emblème de l'État, dit à l'Église : « Séparons-nous, je garde vos biens. »  
Ci-dessus : François Clavairoly.

comme telles auprès du préfet lors de leur constitution, puis tous les cinq ans, pour bénéficier de certains dispositifs fiscaux constitue une atteinte au libre exercice du culte. Elle revient à mettre en place un dispositif d'agrément administratif. Les nouvelles dispositions pesant sur les associations culturelles bénéficiaires d'apports étrangers fragilisent les plus petites d'entre elles. Elles se traduisent à l'article 33 par une obligation coûteuse de faire certifier leurs comptes, indépendamment du seuil de droit commun. Elles s'accompagnent d'une pénalisation du non-respect par le dirigeant d'une association culturelle des obligations comptables qui pèsent sur elle, sans équivalent pour les « 1901 ».

## UN ENCADREMENT DU LIBRE EXERCICE DU CULTTE

Pour conclure, si la loi du 24 août 2021 se donne comme but le renforcement des principes républicains et qu'elle a dans ses objectifs de lutter contre le « séparatisme » que constituent les actes et les discours mettant en cause les valeurs de la République, elle vise, dans son volet culturel, les citoyens qui assument depuis toujours leur engagement républicain. Cet affichage d'une volonté de lutter contre le terrorisme et toute autre dérive antirépublicaine ne peut qu'être interrogé. La cible visée, mettant en cause le dispositif d'équilibre établi par la loi du 9 décembre 1905, n'est pas la bonne. Ce ne sont donc pas seulement les « effets de bord »

que nous devons déplorer, à savoir les contraintes et les démarches administratives qui s'ensuivent et que les protestants acceptent encore, mais bien l'esprit de cette loi : ses dispositions ne garantissent pas plus ou mieux le libre exercice du culte, mais l'encadrent par des conditions qui sont autant de limitations de la liberté.

« Les dispositions de cette loi encadrent le libre exercice du culte par des conditions qui sont autant de limitations de la liberté »

Le renforcement du contrôle administratif et la suspicion portée sur la loyauté républicaine des cultes désignent bien à la fois un état d'esprit, un mouvement impensé (ou non) du législateur ouvrant un chemin peu favorable à l'esprit d'une laïcité d'intelligence : le chemin de la méfiance et non de la confiance, celui d'une forme de « neutralisation religieuse » de la société, ici consacrée par une loi régressant par rapport aux dispositions et à l'esprit libéral de la loi de 1905. ♦



# « L'APOSTASIE CRIMINALISÉE EST UN CRIME CONTRE LA CONSCIENCE »

ENTRETIEN AVEC **GHALEB BENCHEIKH**, islamologue et président de la Fondation de l'Islam de France /PROPOS RECUEILLIS PAR **LINDA CAILLE**, rédactrice en chef adjointe d'*Humains* et responsable éditoriale de l'ACAT-France / PHOTO : CORINNE SIMON/Hans Lucas

Ghaleb Bencheikh, président de la Fondation de l'Islam de France, reconnue d'utilité publique, laïque, à vocation éducative, culturelle et sociale, aborde la question de la place des droits humains et de la lutte contre la torture au sein de la refondation de la pensée islamique.

**Vous appelez de vos vœux la refondation de la pensée islamique. Quelle serait, dans cette refondation, la place pour l'abolition de la torture et de la peine de mort ?**

**Ghaleb Bencheikh :** La refondation de la pensée théologique islamique est nécessaire de nos jours après la sclérose en *place* qui a frappé bon nombre d'écoles de pensée. Ces dernières ne se hissent même pas au niveau de ce qu'une théologie fine et plurielle a donné à l'âge classique, du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle de l'ère commune. Il y a, indéniablement, une régression tragique. Nous, musulmans, nous retrouvons avec une *épistémè* (ensemble de savoirs) médiévale totalement dépassée. Elle ne répond pas aux exigences des temps modernes. Cette vision passéiste et rétrograde a été remise au goût du jour après le triomphe des idées wahhabites<sup>1</sup>. Cette épistémè médiévale consacre une triple dichotomie inégalitaire : la prééminence de l'homme sur la femme, celle du croyant sur le mécréant et celle de l'homme libre sur l'esclave.

N'étant ni revisité ni interrogé, tout cela devient anachronique de nos jours. Les nouveaux penseurs, comme l'a si bien montré Constance Arminjon, font appel à la philosophie alliée à la théologie avec une herméneutique moderne pour comprendre le Coran et les aphorismes du Prophète. Il nous faut rendre accessible cette nouvelle théologie.

Quant à l'abolition de la torture et de la peine de mort, c'est une nécessité absolue ! Je ne peux pas accepter une exégèse et une interprétation qui portent atteinte à l'intégrité physique et morale de l'être humain et qui aliènent sa dignité. L'être humain est le réceptacle du souffle divin : on ne doit pas porter atteinte à l'inviolabilité physique et morale de la personne humaine. Couper la main du voleur, fouetter l'adultère ou bien lapider les pécheurs, cela n'est pas acceptable au XXI<sup>e</sup> siècle.

**En quoi la question de la liberté de conscience est-elle un enjeu majeur pour les musulmans d'aujourd'hui ?**

**G. B. :** Les croyants musulmans doivent accéder aux exigences de la modernité politique et intellectuelle, tout en aspirant à une spiritualité vivante et apaisée. On ne peut pas, par la coercition et la violence, ou bien par un simple regard inquisiteur, imposer à autrui son salut. Nous ne sommes pas comptables des options métaphysiques des uns et des autres et, de nos jours, l'apostasie criminalisée est un crime contre la conscience. Le pire des méfaits pourrait être un crime de lèse-conscience. Une lecture intelligente et humaniste nous fait découvrir pléthore de versets coraniques qui plaident dans le sens de la liberté de chacun. Et d'ailleurs, même sans référence coranique, la liberté de conscience est une réalité non négociable pour le respect des orientations spirituelles de chacun.

Même si toute l'humanité s'islamise, cela n'ajoutera rien à la grandeur divine et, au contraire, si tous les musulmans devaient renier l'islam, ils n'entameraient en rien la munificence de Dieu. La relation avec le divin est une question personnelle, entre l'être humain et Dieu, le tout dans l'intimité de sa conscience. Si on ne respecte pas cette liberté, l'hypocrisie

règnera, avec des musulmans de façade. Mais, de toute façon, nous ne serons jamais comptables de ce qui demeure dans le secret des cœurs. Des États et leurs forces publiques judiciairisent ces questions-là en arrêtant ceux qui ne jeûnent pas pendant le ramadan, par exemple. C'était le cas en Algérie et au Maroc, et c'est le cas sous les Talibans en ce moment, en Afghanistan. Cela revient à une grave atteinte à la dignité humaine dont nous parlions au début de cet entretien.

**Dans quelle mesure, en 2023, les droits de la personne humaine sont-ils compatibles avec les théologies islamiques ?**

**G. B. :** Il est vrai que, dans les contextes islamiques dans leurs différentes obédiences, ce qui prévaut est une théologie totalement anachronique où l'on bastonne, vilipende des hommes et des femmes à cause de leur orientation métaphysique ou leur option spirituelle. En l'état, cette théologie-là n'est pas admissible.

Je constate même une régression dans la régression. Par exemple, dans l'Égypte des années 1930, on pouvait proclamer son athéisme sans courir aucun danger. De nos jours, cela paraît impossible. Cette régression, nous devons à la fois l'interroger et y répondre. La responsabilité des hiérarques religieux, et surtout des penseurs et des théologiens, est d'avoir une production intellectuelle qui aille de pair avec ce respect des droits fondamentaux de la personne humaine. C'est pour cela que mon appel à la refondation de la pensée islamique rejoint les préoccupations d'autres acteurs, penseurs et théologiens.

**Quels lectures pourriez-vous recommander sur ce sujet ?**

**G. B. :** Il faut lire le philosophe et historien franco-algérien Mohammed Arkoun, l'islamologue tunisien Mohamed Talbi. L'école d'Ankara et ses penseurs turcs méritent d'être mieux connus, ainsi que les penseurs américains ou africains du sud musulmans. En Iran, cela peut paraître surprenant, mais certains théologiens chiites aussi, au risque de leur vie, produisent véritablement une pensée audacieuse. En France, nous devons encore attendre l'émergence de jeunes pousses. Toutefois, les écrits et la réflexion d'Omero Marongiu-Perria, docteur en sociologie et spécialiste de l'islam français, sont très intéressants, tout comme ceux de l'imam Tareq Oubrou. Chez les politistes, les travaux de Haoues Seniguer sont à suivre. ♦

1. *Tendance islamique puritaine née au Nadjd au XVIII<sup>e</sup> siècle, répandue en Arabie saoudite, en Afrique subsaharienne et au Qatar.*

## Biographie

**Ghaleb Bencheikh** est docteur ès sciences diplômé de Sorbonne Université. Islamologue, il est l'auteur d'ouvrages, dont *Juifs, chrétiens et musulmans: « Ne nous faites pas dire n'importe quoi! »* (Bayard, 2008) et *Le Coran expliqué* (Eyrolles, 2018). Il produit et anime *Questions d'islam* sur France Culture. Depuis décembre 2018, il est président de la Fondation de l'Islam de France, où il a succédé à Jean-Pierre Chevènement.

# LE PARADOXE CHRÉTIEN AUX ÉTATS-UNIS

TEXTE KATHERINE SHIRK LUCAS,  
Theologicum – Institut catholique de Paris

Le premier amendement de la Constitution des États-Unis affirme que le pays n'a pas de religion officielle. Malgré un déclin rapide, les chrétiens constituent encore une majorité de la population (64 % en 2020) et le rôle du christianisme dans l'identité de la Nation continue à faire controverse. Comment ce débat s'articule-t-il avec la défense des droits humains ? Prenons le cas de la peine de mort.

24

La grande majorité des groupes religieux aux États-Unis est contre la peine capitale. L'Église catholique, l'Église épiscopale, l'Église orthodoxe, l'Église presbytérienne, l'Église évangélique luthérienne en Amérique, l'Église méthodiste unie, les Églises baptistes américaines et l'Église du Christ unie s'opposent à la peine de mort dans leurs enseignements officiels. Le bouddhisme, le judaïsme et certains groupes musulmans américains y sont également opposés.

## CONCILIER ENGAGEMENTS RELIGIEUX ET POLITIQUES

Cependant, il y a des disparités conséquentes entre les positions des Églises et les opinions de leurs fidèles. Environ deux tiers des protestants (66 %) sont favorables à la peine capitale, avec un soutien plus élevé chez les protestants évangéliques blancs (75 %). Environ six catholiques sur dix (58 %) sont également favorables à la peine capitale.

Comment comprendre qu'autant de chrétiens américains ne reçoivent pas l'enseignement abolitionniste de leurs Églises ? L'affiliation politique est un facteur déterminant. Le programme du parti républicain qualifie le recours à la peine de mort de « droit constitutionnel », tandis que le programme du parti démocrate appelle à son abolition.

En effet, les républicains sont beaucoup plus susceptibles que les démocrates d'être favorables à la peine de mort (77 % contre 46 %)<sup>1</sup>. Pour certains chrétiens, des catholiques et des évangéliques en particulier, le soutien au parti démocrate est inconcevable, car son programme garantit le droit à l'avortement. D'où le phénomène paradoxal des chrétiens « *pro-life* », qui s'opposent à l'avortement tout en approuvant la peine de mort.

Cela pose la question de la sensibilisation des chrétiens à la défense des droits humains et à l'abolition de la peine de mort par la prière, la prédication, la catéchèse et la diaconie dans les communautés locales. Cette responsabilité d'éveil des consciences est encore plus difficile dans la mesure où le système scolaire américain est inégalitaire et fragilisé, et les élèves n'ont pas suffisamment accès aux données de l'histoire pour comprendre le temps présent.

## UNE ÉTINCELLE D'ESPOIR

La situation de l'État d'Oklahoma illustre ces réalités : 79 % d'adultes s'y déclarent chrétiens ; 65 % d'électeurs y ont voté pour Donald Trump en 2020. Son système scolaire est classé 49<sup>e</sup> sur les 51 États. L'interdiction de l'avortement y est la plus stricte des États-Unis. En août 2022, l'État a programmé une série de 25 exécutions jusqu'en 2024 (environ une tous les mois). De plus, une étude récente du Death Penalty Information Center montre comment l'héritage de la violence raciale crée des tensions qui persistent et influencent la pratique de la peine de mort en Oklahoma aujourd'hui<sup>2</sup>. Néanmoins, malgré ce portrait sombre, il y a une étincelle d'espoir : pour la première fois, des chrétiens d'Oklahoma, de confessions différentes, lancent une pétition au nom de leur foi en Jésus Christ, pour agir ensemble contre la peine de mort et en faveur de la justice restauratrice dans leur État<sup>3</sup>. ♦

1. Les statistiques sont du Pew Research Center : [www.pewresearch.org](http://www.pewresearch.org)
2. <https://deathpenaltyinfo.org/facts-and-research/dpic-reports/dpic-special-reports/deeply-rooted-how-racial-history-informs-oklahomas-death-penalty>
3. [www.christandcapitalpunishment.com](http://www.christandcapitalpunishment.com)

# AGIR AVEC L'ACAT



28

## EN CAMPAGNE

Un nouveau souffle pour notre programme de correspondance



32

## RETOURS SUR ACTIONS

Bonnes et mauvaises nouvelles à travers le monde

26

## QUOI DE NEUF ?

Messages, infos, outils, idées pour militer



30

## EN AVANT

À Berlin, temps fort pour l'abolition de la peine de mort

36

## CULTURE

Nous aimons le roman graphique de Valentine Cuny-Le Callet et Renaldo McGirth





## Antoinette Chahine ambassadrice ACAT

Antoinette est chère au cœur des acatiens comme ils le sont au sien, depuis les années 1990.

Le 21 mars 1994, alors étudiante en droit, elle est placée en garde à vue par la police libanaise. Elle refuse de signer une déclaration attestant que son frère Jean, membre des Forces libanaises, une milice chrétienne, était au Liban au moment de l'attentat contre l'église Al-Najat, à Jounieh, en février 1994 – ce dernier avait quitté le pays en 1990. Détenue plus de cinq ans, elle subit « le pire de la torture physique ». En 1997, le verdict tombe et la condamne à mort à 22 ans. Innocentée, elle est libérée en juin 1999, grâce notamment à la forte mobilisation d'Amnesty et de l'ACAT – dont les militants lui ont adressé tout au long de ces années de supplice des lettres de soutien, dont elle dira : « Elles m'ont redonné espoir, m'ont sauvé la vie. » Libre, elle trouve asile en France où elle obtient la double nationalité. Elle est depuis retournée au Liban, où elle vit avec son mari et leurs deux enfants.

Depuis 25 ans, elle milite pour l'abolition de la torture et de la peine de mort, dans son pays et à travers le monde. « Il est de mon devoir de témoigner », dit-elle. Elle sensibilise avec courage et dignité la société civile, les dirigeants politiques et la jeunesse au phénomène tortionnaire, à sa réalité, ses ravages et son étendue dans le monde. Invitée à notre Assemblée générale 2022, elle a témoigné et bouleversé l'auditoire.

Le 15 novembre 2022, lors du 8<sup>e</sup> congrès mondial contre la peine de mort, à Berlin, le président de l'ACAT-France, Yves Rolland, a remis à Antoinette Chahine une lettre de mission officialisant sa nomination au rang d'ambassadrice ACAT-France au Liban. Une mission définie et proposée par la déléguée générale au Comité directeur, qui l'a approuvée.

Le destin d'Antoinette Chahine, tant les enfers qu'elle a traversés que les victoires qu'elle a remportées, sa foi inaltérée, son engagement militant pour l'abolition de la torture et de la peine de mort incarnent à eux seuls le mandat de l'ACAT, son histoire, sa raison d'être, son ADN chrétien. Faisant d'elle une ambassadrice ACAT-France au Liban légitime et expérimentée.

**NATHALIE SEFF**  
Déléguée générale de l'ACAT-France

AGIR

## QUOI DE NEUF ?

# LA MOBILISATION COLLECTIVE AU SERVICE DU PLAIDOYER

Invitée par le sociologue Sebastian Roché, l'ACAT-France était à Lyon le 16 novembre aux côtés d'acteurs engagés tels que la Ligue des droits de l'homme



et l'Observatoire girondin des libertés publiques, pour une journée de travail sur le thème : « La mobilisation de la société civile face aux pratiques policières illégitimes ». L'occasion pour notre association

de présenter son rapport sur le maintien de l'ordre, ainsi que ses modes d'action en matière de plaidoyer, comme la sensibilisation du public et l'interpellation des instances gouvernementales. Cette journée visait à faire émerger une coordination partageant des bonnes pratiques et s'alliant afin de sensibiliser le public aux violences policières illégitimes.

*La Nation inachevée – La jeunesse face à l'école et à la police, de Sébastien Roché, Grasset, 2022, 400 p., 22,50 €.*

**71** personnes ont été grièvement blessées par un tir de LBD des forces de l'ordre entre 2000 et 2019

Source : Maintien de l'ordre, à quel prix ?, rapport de l'ACAT-France, mars 2020.

## ON PARLE DE NOUS

POUR RETROUVER CES RESSOURCES MÉDIA, TAPEZ « ACAT » ET LES MOTS CLEFS SUIVANTS SUR VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE : « TCHAD », « RIO », ET/OU LE NOM DES MÉDIAS CONCERNÉS.

L'ACAT-France a initié un recours en justice avec ses partenaires pour renforcer l'identification des forces de l'ordre par leur numéro «RIO» (numéro de matricule). Un enjeu de démocratie relayé par France 3 Paris Île-de-France et France Info, ainsi que dans les colonnes de **La Croix** du 26 septembre.

Clément Boursin, responsable Afrique, a rencontré le représentant du mouvement guinéen FNDC sur la situation des droits humains. Une information relayée dans le journal local **Le Révélateur224**. Suite aux répressions par balles des manifestations contestant le maintien de la junte au Tchad, **TV5 Monde** et **TSF Jazz** ont donné la parole à l'ACAT-France en relayant son communiqué du 20 octobre et en interrogeant Clément Boursin.

Notre appel à boycotter le Mondial du Qatar a été repris par **Réforme** dans son édition du 17 novembre.

Enfin, Diane Fogelman, responsable Asie, a répondu à **La Vie** sur le sujet des « tortures blanches » en Chine.



## 34<sup>e</sup> SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE

Organisée par le Clémi, le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information, la Semaine de la presse a lieu cette année du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023, sur le thème « L'info sur tous les fronts ». Ses objectifs sont de permettre aux élèves, de la maternelle aux classes préparatoires, de mieux comprendre le système des médias, de former leur jugement critique et de forger leur identité de citoyen. L'ACAT-France, partenaire de l'événement, a mis à leur disposition 2 000 exemplaires de plusieurs numéros de la revue *Humains*, ainsi que des ressources en ligne pour les enseignants sensibles à l'actualité des droits humains.

## ÉDUCER À L'ABOLITION UNIVERSELLE

Grâce à une collaboration tripartite entre l'ACAT-France, Ensemble contre la peine de mort et l'Institut des droits de l'homme (Université catholique de Lyon), une action-pilote de sensibilisation à la lutte contre la peine de mort a débuté en octobre 2022. Les différentes phases du projet se déroulent au cours de l'année scolaire 2022-2023 pour les étudiants en master 1, qui y participent volontairement. L'objectif est de contribuer à la prise de conscience du besoin d'une abolition universelle et d'assurer l'irrévocabilité des acquis dans des pays comme la France, où la peine capitale a déjà été abolie.



## 2023 : prier dans l'action

En 2023, comme chaque année depuis 2006, la Nuit des veilleurs se déroulera le 26 juin. Elle aura cette année pour thème « Prier au cœur de l'action », associant ainsi les deux aspirations de l'ACAT-France, qui ne vont jamais l'une sans l'autre : agir pour la défense des droits humains, prier pour accompagner l'action. Le site de la Nuit des veilleurs fera aussi peau neuve pour mieux sensibiliser les sympathisants et pour faciliter l'organisation des événements.

© LOUIS LINE/ACAT-FRANCE ; JEAN-FRANÇOIS PAGA/GRASSET ; CLEMI ; ECPM.

REJOIGNEZ-NOUS!

@ACAT\_France ACAT France acat\_france ACAT



Marie-Nicole Azema a correspondu avec William Emmett Le Croy jusqu'à son exécution en septembre 2020. Il était incarcéré au pénitencier fédéral de Terre Haute en Indiana. Après sa mort, elle a continué d'échanger avec Donna, la mère de William, et ses avocats.

en contact, transmet conseils (juridiques, techniques), recommandations (sur le contenu des premiers échanges pour éviter les indécidables de part et d'autre), outils (logiciels Jpay et Securus) et références culturelles (grâce à un catalogue de titres de films, de livres, de documentaires sur le thème de la peine de mort). Il met également en place des permanences téléphoniques pour répondre à tout moment aux questions des correspondants, qui se sentent parfois bien seuls face à cet engagement. Tous ces services rendus par l'ACAT-France, pour qu'ils soient fiables, supposent des recherches, des mises à jour, le suivi précis des évolutions du très complexe système judiciaire américain.

À l'heure où est écrit cet article, le programme et les correspondants font face à une grande difficulté : la migration des services proposés par Jpay, qui permettent envois de mails et d'argent, vers une autre plateforme, Securus. Ce changement complexifie encore davantage les échanges de courriels entre les prisonniers et leurs interlocuteurs, ralentit la communication, laisse dans un silence douloureux les deux parties. Les uns pouvant se sentir abandonnés, les autres impuissants et en plein désarroi. Nous espérons qu'au moment où paraîtra ce numéro, les difficultés auront été surmontées et résolues.

#### LA LUTTE CONTRE LA SOLITUDE DES CORRESPONDANT(E)S

Si les condamnés à mort se retrouvent face à eux-mêmes dans le couloir de la mort, leurs correspondants se sentent aussi souvent seuls face à leur feuille blanche ou à leur écran. Ils constituent parfois un groupe autour du même détenu, mais leur action est, la plupart du temps, individuelle. La charge mentale est parfois dure à supporter.

C'est pourquoi l'ACAT-France a proposé une soirée d'échanges qui s'est tenue à distance le jeudi 8 décembre 2022. Environ 60 correspondantes et correspondants s'y étaient inscrits autour d'un ordre du jour stimulant : point sur la situation de la peine de mort aux États-Unis, évolution du programme de correspondance, intervention autour des livres de Valentine Cuny-Le Callet (*Perpendiculaire au Soleil*) et de Jean-Marie Martin (*Sur les ailes d'un aigle*), résultats d'années de correspondance avec des condamnés à mort devenus amis, et enfin échanges d'expérience avec et entre les correspondants. Deux heures d'écoute attentive et de discussions fructueuses qui seront renouvelées.

#### DES OUTILS DE SENSIBILISATION EXCEPTIONNELS

Le lendemain, le 9 décembre, la librairie Longtemps accueillait dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris l'ACAT-France et Valentine Cuny-Le Callet pour un temps d'échanges et de dédicaces autour de son livre. Une quinzaine de personnes étaient rassemblées autour de ce récit graphique, qui raconte la façon dont Valentine et Renaldo McGirth, co-auteurs, ont noué des relations exceptionnelles (*lire p. 37*).

Dans un autre registre, au cours du dernier trimestre 2022, le film de Léo Brézin, *Lettres du couloir de la mort*, a été diffusé sur la chaîne KTO. Cinquante-deux minutes de témoignages sur la correspondance et sur l'erreur judiciaire, pléines

« Notre ONG soutient des détenus placés dans les couloirs de la mort, souvent à l'isolement, seuls face à une issue fatale »

d'émotions et d'enseignements, grâce aux interventions de membres de l'ACAT-France comme Bernadette Forhan, Brigitte Vilanova, Laurent Bachelot ou Marie-Nicole Azema (*voir photo*). L'ACAT-France a d'ailleurs l'autorisation de diffuser ce film sur sa chaîne YouTube et de l'utiliser comme outil de sensibilisation.

L'ACAT-France, Ensemble contre la peine de mort et l'Institut des droits de l'homme de Lyon mettent également en place un projet pilote dans les régions lyonnaise et grenobloise, dont le but est de former des étudiants de master 1 et master 2 pour qu'ils animent ensuite, dans des classes de lycées et de collèges, des sessions de sensibilisation à l'abolition de la peine de mort. Ces interventions permettent aux élèves de comprendre la nature déshumanisante de la peine capitale grâce à des vidéos didactiques, des jeux de rôles et des témoignages de personnes qui correspondent avec les condamnés à mort.

Ces temps d'engagement citoyen seront valorisés à l'issue de l'année universitaire au profit des étudiants impliqués.

#### L'IMPORTANCE DU CONGRÈS MONDIAL CONTRE LA PEINE DE MORT

Le congrès mondial contre la peine de mort a lieu tous les trois ans depuis 2001 et réunit les acteurs du mouvement abolitionniste de différents continents, en mesure de contribuer à faire reculer la peine de mort dans le monde. Plus d'un millier de personnes étaient attendues à Berlin cette année, en provenance de 90 pays. Une délégation de l'ACAT-France y était présente pendant quatre jours (*lire page suivante*).

Pour la première fois dans l'histoire du congrès, un condamné à mort a pris part à la cérémonie de clôture depuis sa prison en Ohio, aux États-Unis. Il s'agit de Keith Lamar, qui, avec le pianiste catalan Albert Marques, a reçu le prix de l'innovation pour la sortie de leur album *Freedom First*. Ce répertoire de rythmes jazz sert de toile de fond pour ancrer les paroles de Keith Lamar en forme de slam. Par la musique, le natif de Cleveland exprime ses émotions et ses réflexions façonnées par 30 ans passés dans le couloir de la mort. ♦



Pour aller plus loin  
Lien vers l'album *Freedom First* -  
<https://www.albertmarques.com/freedom-first-album>

# UN NOUVEAU SOUFFLE POUR NOTRE PROGRAMME DE CORRESPONDANCE

TEXTE PAA KOFI EDUAH, coordonnateur du Programme de l'ACAT-France ET LAURENCE RIGOLLET, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT-France

Depuis quelques mois, l'ACAT-France renforce son programme « correspondance avec les condamnés à mort aux États-Unis ». Pour son 30<sup>e</sup> anniversaire, faisons le point sur les outils, les événements et les initiatives mises en place.

mort, souvent à l'isolement, seuls face à une issue fatale qui peut arriver à tout moment.

#### À L'ORIGINE, LE BOUCHE-À-OREILLE

Apprenant par d'autres détenus ou par des associations de soutien locales qu'une ONG de défense des droits humains propose cette correspondance, les condamnés à mort eux-mêmes envoient des demandes formelles à l'ACAT-France, sans que celle-ci ait à les solliciter. Le bouche-à-oreille fonctionne. Les futurs correspondants, quant à eux, prennent connaissance de ce programme en visitant le site de l'ACAT-France, en écoutant des émissions de radio, en regardant des documentaires à la télévision ou sur Internet.

Les mises en relation se font ensuite par ordre de sollicitation, que cela soit du côté des détenus ou de celui des futurs correspondants, sans distinction de genre, d'âge ou de religion. Le programme de correspondance, dans le cadre des mises

La correspondance avec les condamnés à mort existe en tant que programme de l'ACAT-France depuis 1992 et met en lien des condamnés à mort américains avec des correspondants français, qu'ils soient adhérents ou non de l'ACAT-France. Par cette relation épistolaire, notre ONG poursuit l'objectif d'accompagner et de soutenir des détenus placés dans les couloirs de la



# BERLIN: TEMPS FORT POUR L'ABOLITION

TEXTE BERNADETTE FORHAN, vice-présidente catholique de l'ACAT-France ET LOUIS LINEL, chargé de Communication et plaidoyer de l'ACAT-France / PHOTO CHRISTOPHE MEIREIS/ECPM

**Le congrès mondial contre la peine de mort : quatre jours pour se retrouver, se rencontrer, se connaître ; pour fêter les avancées, affiner les stratégies et finalement repartir mieux armés pour faire reculer la barbarie d'un châtement archaïque et inutile.**

La 8<sup>e</sup> édition du congrès mondial contre la peine de mort s'est tenue du 15 au 18 novembre 2022, 21 ans après celui de Strasbourg et le lancement – un peu fou – d'un événement de cette envergure par des groupes de militants associatifs. Depuis, tous les trois ans, les abolitionnistes se retrouvent pour faire le point, partager leurs expériences et discuter stratégies.

Berlin a donc accueilli ce rassemblement de près d'un millier de personnes, venues de 128 pays de tous les continents pour écouter des acteurs de terrain, questionner des pratiques, ouvrir des horizons, vibrer avec les témoins, se former pour

plus d'efficacité et faire preuve de solidarité entre militants. La pandémie nous ayant familiarisés avec la technologie, une partie des événements pouvait être suivie en streaming<sup>1</sup>, permettant à des abolitionnistes privés de visas (notamment une délégation de jeunes militants congolais) pour des motifs plus ou moins clairs, de participer malgré tout.

## UNE PLÉNIÈRE SUR L'INSTRUMENTALISATION POLITIQUE

Les plénières succèdent aux tables rondes et aux ateliers, tous éléments riches d'enseignement. Il y a bien sûr des succès à fêter : pour la seule année 2022, l'abolition au Kazakhstan a été rendue irréversible par la ratification du 2<sup>e</sup> Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, et les parlements de Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine (RCA) et Guinée équatoriale ont voté l'abolition.

Mais il y a aussi des régressions redoutables à prendre en compte, à l'exemple de ce qui s'est passé au Myanmar avec la reprise des exécutions par la junte militaire après 36 ans de moratoire.

De gauche à droite : Roland Achille Bangue Betangai (ancien député), Bruno Gbiegba (coordinateur du Plaidoyer de l'ACAT-RCA), Hyacinthe Yaondo (secrétaire général de l'ACAT-RCA) et Guy Dangavo (président de l'ACAT-RCA).

La première plénière portait sur « L'instrumentalisation de la peine de mort à des fins politiques ». Depuis le dernier congrès de Bruxelles, en 2019, nous avons pu constater l'ampleur de cette dérive : non seulement dans des pays habituellement montrés du doigt – Chine, Iran, Égypte... – où de pseudo-lois antiterroristes permettent de se débarrasser des opposants, mais, de façon cynique, durant la fin de la mandature du président Donald Trump aux États-Unis. Comment oublier la précipitation et l'indécence des 13 exécutions fédérales perpétrées en six mois dans une tentative dérisoire d'assurer une réélection ? La justice devient alors un accessoire de théâtre. La projection du documentaire de Sabrina van Tassel, *L'État du Texas contre Melissa*, en était l'illustration

« Un rassemblement pour écouter, questionner des pratiques, ouvrir des horizons, se former »

parfaite par la mise à nu du mécanisme permettant d'envoyer une femme à la mort pour décrocher un nouveau mandat de procureur. Il était également intéressant d'écouter Tsakhiagiyn Elbegdorj, ancien Président de Mongolie, nous retracer le parcours de l'abolition dans son pays : du moratoire en 2010 à la promulgation de la loi portant abolition de la peine de mort en 2017, après le vote parlementaire de 2015, sans oublier la ratification du 2<sup>e</sup> Protocole facultatif.

## POUR UN AVENIR DÉBARRASSÉ DE CETTE SANCTION STÉRILE

La deuxième plénière était placée sous le signe de la transmission et de l'innovation : place à la brillante créativité de la jeunesse au service d'une cause éminemment grave, à travers la musique, la danse, le chant – toutes fenêtres ouvertes sur un avenir débarrassé de l'inhumanité d'une sanction stérile. Le passage de témoin se fait par la sensibilisation et l'éducation des jeunes pour lesquelles l'imagination se révèle indispensable.

Les tables rondes abordaient des thèmes aussi variés que « Le rôle des juges face à la peine de mort » ou « Les moyens de rendre l'abolition irréversible ». Lors de la table ronde « Politiques, droits humains et peine de mort aux États-Unis », sous l'égide du Death Penalty Information Center (DPIC), les interventions de trois personnalités abolitionnistes fort persévérantes<sup>2</sup> nous ont apporté des clés de compréhension sur les ressorts à mettre en œuvre pour tenter d'obtenir une abolition totale outre-Atlantique.

Quant aux ateliers, eux aussi divers, ils ont permis des confrontations d'idées en vue de préparer des stratégies adaptées à chaque situation : par exemple « Identifier le syndrome du couloir de la mort », « Mobiliser les acteurs

## Les chiffres de l'abolition

D'après les calculs de l'ACAT-France (les mesures peuvent différer d'un organisme à l'autre selon les critères retenus), 114 pays ont aboli la peine de mort en droit, 7 la prévoient pour des crimes politiques ou militaires, 45 n'y ont plus eu recours depuis au moins 10 ans. C'est donc un petit noyau dur de 34 États qui continue d'appliquer ce châtement cruel (la Chine, le Vietnam, l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Égypte...). La Zambie est devenue, le 23 décembre 2022, le 114<sup>e</sup> État abolitionniste.

non conventionnels dans les luttes contre la peine de mort » ou « Institutions nationales des droits de l'homme et société civile pour l'abolition »... D'autres réunions étaient plus directement orientées sur des zones géographiques particulièrement préoccupantes, comme l'Asie, le Moyen-Orient ou l'Afrique subsaharienne.

## DES ACTIONS ET DES ÉMOTIONS

Cette offre foisonnante n'est pas le seul intérêt et la seule richesse d'un tel congrès. Les rencontres informelles durant les pauses, face aux stands des partenaires ou lors de la soirée des réseaux sont autant d'occasions de créer ou de renouer des liens tant interpersonnels qu'interassociatifs : mettre un visage et une voix sur une adresse électronique, se réjouir d'actions communes et envisager de nouveaux partenariats. Comment alors ne pas évoquer cette action phare de l'ACAT-France qu'est la correspondance avec des condamnés à mort ? Ahmed Haou, ancien condamné à mort marocain, nous a redit que, grâce au parrainage, l'ACAT-France lui avait sauvé la vie.

Chacun gardera le souvenir de quelques temps forts : la soirée des témoins construite autour du lien unique qui se tisse entre le condamné et son avocat, ou encore la remise du prix du plaidoyer à l'ACAT-République centrafricaine lors de la cérémonie de clôture (*voir photo*). L'un des derniers moments marquants de ce congrès restera sans conteste la voix de Keith LaMar, condamné à mort en Ohio, en direct au téléphone, ses amis musiciens l'accompagnant au piano et au saxophone dans cette belle salle de l'Hôtel de Ville.

Un petit regret cependant : qu'il n'y ait pas eu de table ronde à propos des liens – pour le moins pervers – entretenus par certains pour justifier le recours à la peine de mort en s'appuyant sur des textes religieux (*lire p. 24*). Rendez-vous est donc pris pour 2025! ♦

1. Diffusion en direct bien qu'à distance.  
2. Russ Feingold, ancien sénateur, ayant régulièrement déposé des projets de loi visant à abolir la peine de mort au niveau fédéral ; Martin O'Malley, ancien gouverneur du Maryland, ayant fait abolir la peine de mort dans son État ; Sandra Babcock, avocate, professeure de droit à l'université de Cornell.

Retour sur les bonnes et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois, ainsi que sur les situations qui demandent encore toute notre vigilance.

Tenez-vous informé : @ACAT\_FRANCE



## 2) BONNE NOUVELLE

### Burundi

#### UNE REPRISE DE LA COOPÉRATION AVEC LE HAUT-COMMISSARIAT DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES ?

Sur RFI, le 21 novembre 2022, le Président burundais Évariste Ndayishimiye a affirmé : « J'ai demandé au Haut-Commissariat des droits de l'homme des Nations unies de venir au Burundi pour que nous nous asseyions ensemble, afin d'analyser la situation et voir ce que nous pouvons faire pour améliorer davantage la protection des droits de l'homme. » Deux jours plus tard, le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortune Gaëtan Zongo, a twitté : « Je salue l'esprit constructif du Président Évariste Ndayishimiye et renouvelle mon souhait de visiter le Burundi. » À suivre.

👉 L'ACAT-France suit l'évolution de la situation des droits humains au Burundi en lien avec l'ACAT-Burundi, qui continue à être injustement interdite dans le pays.

## 3) BONNE NOUVELLE

### France

#### UN RESTAURANT BISTRONOMIQUE À LA PRISON DES BAUMETTES

C'est une première en France : le centre pénitentiaire marseillais a ouvert son restaurant bistronomique tenu par 12 détenus définitivement condamnés et en fin de peine. Organisée dans le cadre d'un chantier de réinsertion professionnelle, la structure est un accompagnement à la sortie pour ces détenus bien souvent abandonnés à l'issue de leur peine, mais également l'occasion de changer le regard du public sur la détention.

👉 L'ACAT-France salue ces initiatives de l'administration pénitentiaire qui valorisent et accompagnent les détenus.

## 1) BONNE NOUVELLE

### Chine

#### L'ONU EXHORTE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE (RPC) À AGIR POUR LES OUIGHOURS

Le 24 novembre 2022, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale a appelé la RPC à enquêter sur les allégations de violations des droits humains dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, à immédiatement libérer tous les individus arbitrairement détenus – soit dans des camps d'internement soit dans d'autres centres de détention – et à fournir des informations détaillées aux proches des individus détenus ou disparus. Plus généralement, le Comité a également appelé la RPC à garantir la protection des Ouïghours et autres minorités musulmanes. Une décision importante et nécessaire eu égard à l'ampleur des violations de droits humains dans la région récemment constatées par un rapport de l'ONU.

👉 L'ACAT-France suit l'évolution de la situation des droits humains dans la région du Xinjiang et se mobilise afin que soient reconnus les crimes contre l'humanité commis envers les Ouïghours et autres minorités musulmanes en RPC.



## 4) BONNE NOUVELLE

### Sahara occidental/Maroc SIX NOUVELLES PLAINTES CONTRE LE MAROC DÉPOSÉES DEVANT LE CAT

Le 8 novembre 2022, date du 12<sup>e</sup> anniversaire du démantèlement du campement de Gdeim Izik, six nouvelles plaintes contre le Maroc ont été déposées devant le Comité contre la torture des Nations unies. Ces plaintes, qui concernent six prisonniers d'opinion sahraouis membres du groupe de Gdeim Izik, s'inscrivent dans la suite des quatre plaintes déjà déposées par l'ACAT-France et ses partenaires le 9 juin 2022.

👉 L'ACAT-France continue de se mobiliser contre l'impunité au Sahara occidental et au Maroc et pour la défense des prisonniers d'opinion sahraouis.

## 5) VIGILANCE

### RDC

#### LE PARLEMENT EUROPÉEN APPELLE LE RWANDA À NE PAS SOUTENIR LA RÉBELLION DU M23

Le 24 novembre 2022, le Parlement européen a adopté une résolution sur le « Déplacement forcé de personnes en raison de l'escalade du conflit dans l'est de la RDC ». Les députés européens y expriment leur profonde inquiétude face à l'escalade de la violence et demandent à la rébellion du M23 de mettre un terme à son offensive armée. Ils demandent instamment au Rwanda de ne pas soutenir cette rébellion et à tous les gouvernements de la sous-région de veiller à ce qu'aucun accord politique ne comporte d'amnistie pour les responsables de crimes graves.

👉 L'ACAT-France se mobilise pour la lutte contre l'impunité en RDC en lien avec la société civile congolaise. Pour notre ONG, l'absence de justice est en grande partie responsable des violences actuelles.

## 6 VIGILANCE

## France

## NOUVELLE EXPERTISE MÉDICALE DANS L'AFFAIRE ADAMA TRAORÉ

Une nouvelle expertise menée en Belgique a confirmé le rôle des gendarmes dans la mort d'Adama Traoré le 19 juillet 2016. Elle souligne que les manœuvres de contrainte physique des gendarmes sont intervenues alors qu'Adama Traoré se trouvait dans un état de faiblesse dû à un « *coup de chaleur* ». La technique en question est celle du plaquage ventral, qui consiste à placer la personne interpellée sur le ventre pour lui passer les menottes dans le dos. Une pression peut être apportée au niveau de la cage thoracique et conduire à une mort par « *asphyxie positionnelle* ».

⌚ L'ACAT-France continue son plaidoyer en faveur de l'interdiction de l'usage de la technique du plaquage ventral par les forces de l'ordre.

## 7 VIGILANCE

## Bahreïn

## LE PAPE APPELLE AU RESPECT DES DROITS HUMAINS ET À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

À l'occasion de sa visite officielle à l'invitation du roi Hamed ben Issa Al Khalifa, le Pape a publiquement appelé le royaume au respect des droits de l'homme et à l'abolition de la peine de mort lors de son premier discours officiel dans la cour du palais royal. Reste à voir si cet appel symboliquement important sera entendu par le régime bahreïni.

⌚ L'ACAT-France se mobilise pour la défense des droits humains et l'abolition de la peine de mort à Bahreïn, qui vise principalement des personnes issues de la majorité chiite quand le pouvoir, lui, reste aux mains de la dynastie sunnite.



## 8 VIGILANCE

## Vietnam

## VERS UNE RÉPRESSION SYSTÉMATIQUE DES GROUPES PROTESTANTS ?

Le 5 juillet 2022, 40 protestants ont été empêchés de se réunir par la police municipale de Buon Ma Thuot, province de Dak Lak. Puis, du 8 au 10 juillet, les autorités de la commune de Ea Lam, province de Phu Yen, ont empêché les fidèles de l'Église du Christ du Vietnam de se rassembler pour des activités religieuses. Le 13 juillet, trois membres de l'Église ont été convoqués par les autorités pour évoquer leurs activités religieuses. Ces menaces à la liberté religieuse sont inquiétantes et doivent appeler à notre vigilance pour éviter qu'elles n'augmentent, d'autant qu'il ressort d'un recensement récent que 73 % des protestants vietnamiens appartiennent à des minorités, ce qui les expose doublement à de possibles répressions.

⌚ L'ACAT-France reste mobilisée pour les chrétiens arbitrairement réprimés ou détenus en raison de leur confession religieuse.

## 9 MAUVAISE NOUVELLE

## Cameroun

## LA COUR D'APPEL REJETTE LES RECOURS DE 35 MILITANTS DU MRC

Le 17 novembre 2022, la Cour d'appel de Yaoundé a analysé les dossiers de 39 militants du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), condamnés en première instance à des peines de plusieurs années de prison par un tribunal militaire. Ces militants du principal parti d'opposition camerounais avaient été arrêtés entre 2019 et 2020 durant des manifestations. La Cour d'appel a décidé de ne retenir que quatre dossiers, dont celui de Mispa Awasum, présidente des femmes du MRC. Elle avait été arrêtée il y a deux ans après une manifestation de femmes et avait écopé de sept ans de prison ferme. Les avocats ont décidé de porter l'affaire devant la Cour suprême pour les 35 militants dont l'appel a été rejeté.

⌚ L'ACAT-France considère la détention de ces 39 militants du MRC comme arbitraire et se mobilise en faveur de leur libération.

## 10 MAUVAISE NOUVELLE

## Myanmar

## DÉJÀ DEUX ANS QUE LA JUNTE MILITAIRE RÈGNE DANS LA VIOLENCE

Le 1<sup>er</sup> février 2021, la junte militaire a pris le pouvoir de force au Myanmar. Les opposants à ce coup d'État n'ont cessé de manifester pour réclamer le retour à la démocratie. Toutefois, ces contestations ont toujours été violemment réprimées. Depuis, le pays a connu une rapide escalade de la violence et de l'arbitraire, en particulier par le recours à la peine de mort à l'encontre des dissidents. L'ONU et la communauté internationale ont régulièrement condamné la dégradation de la situation des droits humains dans le pays, en vain.

⌚ L'ACAT-France reste mobilisée pour l'abolition de la peine de mort au Myanmar.



## 11 MAUVAISE NOUVELLE

## Arabie saoudite

## FORTE AUGMENTATION DES EXÉCUTIONS, NOTAMMENT POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

Selon le dernier décompte d'Amnesty International, en date du 1<sup>er</sup> décembre, 148 exécutions ont eu lieu en 2022, ce qui en fait l'une des années les plus meurtrières en Arabie saoudite. La fin de la marginalisation du prince héritier Mohamed ben Salmane par les chancelleries occidentales n'y est probablement pas pour rien. Depuis le 10 novembre dernier, les exécutions de condamnés pour des affaires liées au trafic de drogue ont également repris, alors que la commission saoudienne des droits humains avait annoncé un moratoire sur la peine de mort pour ces infractions.

⌚ L'ACAT-France dénonce le recours à la peine de mort dans toutes les situations et reste mobilisée pour l'abolition de la peine de mort en Arabie saoudite.

La rubrique Culture passe à une double page à partir de ce numéro afin de pouvoir vous recommander encore plus de ressources.



## Débat

### LA CONQUÊTE FÉMININE DU SACRÉ

*Femmes et religions en Méditerranée*, ouvrage collectif sous la direction de Valentine Zuber et Alberto Fabio Ambrosio, Hermann, 2022, 358 p., 23 €.

Du Maghreb au Machrek, en passant par le Liban, la Turquie et Israël, les femmes sont en lutte. Elles revendiquent le droit de croire ou de ne pas croire. Plus généralement, elles réclament leur place pleine et entière dans la sphère politique comme dans la sphère privée. *Femmes et religions en méditerranée* fait le panorama de ces combats, témoignant d'une connaissance approfondie de la place faite aux femmes dans cette région du monde.

36 Une plongée érudite dans les traditions culturelles, religieuses et juridiques permet aux auteur(ric)e(s) de bousculer l'idée que l'on se fait de ces traditions et de dénoncer bien des clichés. On découvre qu'ici, la religion la plus réactionnaire n'est pas celle que l'on croit, que là où on s'y attend le moins, des féministes sont actives. Que certains États aussi cherchent, suivant une aspiration à la modernité, à secouer l'immobilisme du patriarcat, de siècles de coutumes hermétiques. Mais aussi, malheureusement, que les opinions publiques ne font pas toujours basculer les choses du côté le plus éclairé.

On comprend également, à la lecture de l'ouvrage, que le patriarcat n'est pas forcément un héritage des religions monothéistes, comme on le lit parfois. Surtout, on prend la mesure du drame vécu par les mères célibataires, les enfants « illégitimes ». On se révolte devant l'horreur des crimes d'honneur ou du viol conjugal.

En définitive, ce livre est un hommage aux femmes qui militent pour une place nouvelle dans le domaine religieux. Un militantisme qui passe par la réinterprétation audacieuse des textes sacrés par des théologues, des universitaires. Leurs travaux montrent que les hommes ont souvent utilisé la Bible, la Torah ou le Coran de façon infondée, à la seule fin d'asseoir leur domination sur les femmes.

Après deux années de réflexions croisées au sein du séminaire « Dialogues méditerranéens sur le religieux » du Collège des Bernardins (Paris), cet ouvrage collectif souhaite garder une trace de ces débats fructueux sur la manière dont les femmes des deux rives de la Méditerranée vivent et interagissent dans cet espace social, culturel et religieux particulier, et sur les modes d'appropriation féminins du fait religieux d'hier à aujourd'hui.

PAR LAURENCE RIGOLLET

• **HUMAINS** vous recommande de lire ce livre éclairant et érudit. La conquête féminine du sacré est amorcée, mais le chemin semble sans fin.



## Essai

### LE CHEMIN DE LA LIBERTÉ INTÉRIEURE

*Le Laboureur et Les Mangeurs de vent, liberté intérieure et confortable servitude*, de Boris Cyrulnik, Odile Jacob, 2022, 272 p., 22,90 €.

S'interrogeant sur les fondements de notre « servitude volontaire », Étienne de La Boétie écrit : « Je désirerais seulement qu'on me fit comprendre comment il se peut que tant d'hommes, tant de villes, tant de nations supportent quelquefois tout d'un tyran seul, qui n'a de puissance que celle qu'on lui donne. »

Cette interrogation, Boris Cyrulnik la fait sienne. À partir de son expérience, il examine pourquoi certains se conforment au discours ambiant, parfois jusqu'à l'aveuglement, tandis que d'autres parviennent à s'affranchir et réfléchir. La novlangue médiatique ou « cœur des perroquets » permet d'articuler des mots convenus, dont on a perdu le sens, et renforce ce sentiment d'appartenance dont nous avons tant besoin. Le chemin de la liberté intérieure conteste la toute-puissance du conformisme, mais nous confronte au risque de l'isolement. À l'aide d'exemples, l'auteur propose des analyses et ouvre des pistes pour devenir laboureur et non mangeur de vent.

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT



## Essai

### LES PETITS PESTIFÉRÉS DE NOTRE ÉPOQUE

*La Petite Fabrique de l'inhumain*, de Marylin Maeso, éditions de l'Observatoire, 2021, 165 p., 16 €.

Dans ce livre dédié à Samuel Paty et publié un an après son assassinat, Marylin Maeso, philosophe et spécialiste de Camus, revisite *La Peste* pour nous ramener aux racines du processus de déshumanisation. Elle nous fait réfléchir à la différence qui existe entre le « monstrueux », toujours choquant (génocide, terrorisme, crimes de guerre), et « l'inhumain », d'une affligeante banalité. Car l'emploi des mots comme nos modes de pensée conduisent à nier l'humanité de l'autre, différent de nous. L'autrice oblige à considérer la peste d'aujourd'hui non comme une calamité venue d'ailleurs, mais comme une part de nous-mêmes et nous offre le portrait de ceux qu'elle nomme les « petits pestiférés de notre époque ».

PAR BERNADETTE FORHAN



## Podcast

### LA FILIÈRE

*La Filière*, de Philippe Sands, 10 épisodes de 25 minutes sur France Culture.

Si la perspective de vous plonger dans un volume de 500 pages vous effraie, n'hésitez plus : suivez Philippe Sands dans « une histoire d'amour, d'espionnage, de cavales... L'histoire d'une famille de nazis, la famille Wächter ». Cet avocat spécialisé en droit pénal international fait entendre les voix de Charlotte, l'épouse aveuglée, et de Horst, le fils dévoué. L'histoire se plaît à croiser les vies familiales quand l'auteur rencontre le fils du criminel nazi responsable du massacre de sa famille en 1942 à Lemberg (actuelle Lviv en Ukraine). Passionnant comme un roman de John Le Carré.

PAR BERNADETTE FORHAN



## Analyse

### L'UTOPIE DE LA LIBERTÉ DE CIRCULATION

*Atlas des migrations dans le monde*, de Migreurop, Armand Colin, 2022, 159 p., 25 €.

Migreurop, réseau euro-africain de chercheurs, publie son quatrième atlas. Les 89 contributeurs analysent les moments historiques, les dispositifs et les moyens qui facilitent les circulations et les installations de personnes. L'un des nombreux intérêts de cet atlas est de montrer comment les migrantes et migrants mettent en œuvre leur liberté de circulation en détournant ou en affrontant des politiques inégalitaires. Cet atlas couvre l'espace euro-méditerranéo-africain connu de Migreurop, ainsi que l'Asie du Sud-Est, le Pacifique et les Amériques. La liberté de circulation apparaît alors pour les auteurs comme une « utopie concrète », capable de « renouveler nos imaginaires politiques ».

PAR LINDA CAILLE

## COUP DE COEUR

de l'ACAT-France



## BD

### UN INTIME PLAIDOYER

*Perpendiculaire au Soleil*, de Valentine Cuny-Le Callet et Renaldo McGirth, Delcourt, 2022, 436 p., 34 €.

Avec *Perpendiculaire au Soleil*, prix BD Fnac France Inter 2023, un roman graphique écrit à quatre mains, nous entrons de plain-pied dans une partie de l'intimité du système carcéral des États-Unis. Valentine Cuny-Le Callet, 26 ans, est scénariste et dessinatrice. Elle travaille entre la France et les États-Unis. Renaldo McGirth, 34 ans, est détenu dans le couloir de la mort de l'Union Correctionnel Institution, à Raiford, en Floride. Ce livre raconte dans le détail leur correspondance débutée en 2016.

D'abord, le cheminement de Valentine, de son ressenti devant la photo d'une exécution capitale découverte enfant à sa demande d'adhésion au programme de correspondance avec un condamné à mort de l'ACAT-France, pour aboutir à la naissance de cet échange épistolaire intense avec Renaldo. Au début de leur relation, Valentine permet à Renaldo de s'évader de sa cage de cinq mètres carrés par les dessins qu'elle lui envoie – les Africains dans la peinture à travers les époques ou la mythologie égyptienne. Enrichi par des visites à la prison, cet échange de lettres et de cartes devient la genèse d'un projet dont cet ouvrage est l'aboutissement. Comme une quête initiatique, les planches graphiques, au crayon ou en gravure sur bois ou lino, quasi exclusivement en noir et blanc, alternent entre une fantasmagorie parfois onirique et des références à diverses œuvres artistiques pour se fondre avec les illustrations de Renaldo. La beauté singulière de cette œuvre est aussi un manifeste contre le racisme institutionnalisé, contre l'observance jusqu'à l'absurde des lois et la mise en place du système Jpay, cette société privée de services en milieu pénitentiaire. C'est aussi un plaidoyer contre la peine de mort. Un travail minutieux d'art, de réflexion, de questionnement, ainsi que d'organisation pour s'affranchir de la censure, témoignage magnifique sur une amitié rare née dans des conditions extrêmes, et un encouragement pour celles et ceux engagés dans une correspondance par-delà le couloir de la mort.

PAR CORINNE WEBER

• **HUMAINS** recommande la lecture de ce récit graphique engagé et élégant pour un public lycéen sensible au respect de la justice et des droits de l'homme.

# “Le dernier talent ou la liberté enfouie”

TEXTE OLGA LOSSKY-LAHAM,  
ÉCRIVAINNE ET THÉOLOGIENNE ORTHODOXE

**La liberté est-elle si difficile à vivre qu'il nous faut inventer des idoles, des maîtres, des religions? Comment vivre ce talent reçu de Dieu et faire le choix de l'amour, à l'image du Christ?**

Jetant des regards furtifs alentour, l'Homme s'en est allé creuser un trou pour y déposer son encombrant talent. Il ne s'est pas contenté de l'enfouir au plus profond du sol, il a bâti en surplomb d'imposants édifices, hérissés de tours, de clochers et de minarets. Il a construit un système de règles et d'interdits pour faire oublier ce qu'il y avait en dessous. Très loin, à la racine de son être, attend un talent confié à chacun, constitutif de l'existence humaine: la liberté. Elle était trop embarrassante, trop lourde à assumer pour lui et pour les siens. Elle incombaît le vertige d'une relation avec le Tout-Autre, qui n'était balisée par aucun panneau indicateur, sans cesse à réinventer dans l'inattendu de la rencontre.

## LA LIBERTÉ EST-ELLE NUISIBLE À L'HOMME ?

C'est à peu près ce que le Grand Inquisiteur reproche au Christ dans l'histoire racontée par Dostoïevski au milieu de son roman *Les Frères Karamazov*. Jésus revient sur Terre au XV<sup>e</sup> siècle, à Séville, où l'on vient de brûler des hérétiques, et le vieillard à l'origine de cet autodafé ne craint pas d'affirmer au Christ que le don de la liberté est nuisible pour l'Homme. Le Grand Inquisiteur méprise l'être humain, selon lui incapable d'assumer ce talent reçu de Dieu. Le seul bonheur à hauteur de ses maigres forces nécessite des maîtres, des idoles. Une religion. Trop souvent, on a le sentiment que, pour cheminer vers Dieu, il s'agit de suivre une ligne de conduite préétablie, de s'enfermer dans une prison morale où la peur du péché nous tient lieu de geôlier et le désespoir consécutif à nos chutes nous mène au cachot. Plus grave encore, cet enfermement imposé par la religion non seulement peut entraîner une aliénation intérieure librement consentie, mais transformer en bourreaux des êtres humains qui se sentent investis d'une mission religieuse. En Iran, la police des mœurs sévit

à l'encontre de toute femme qui ne serait pas couverte selon les règles religieuses en vigueur – ce qui a conduit récemment au meurtre de Mahsa Amini, battue à mort pour avoir mal porté son voile. En Russie, le patriarche Kyrill incite au meurtre des Ukrainiens en faisant miroiter aux combattants une rémission des péchés en cas de mort sur le front. Lorsque des êtres humains se prétendent médiateurs entre Dieu et les hommes en leur imposant des lois censées les conduire dans le droit chemin, la foi dégénère en une religion persécutrice du droit des personnes.

## DE L'INVENTIVITÉ POUR S'AIMER LES UNS LES AUTRES

Assumer le dernier talent, devenir vraiment libre, c'est remettre à leur place les coutumes et institutions religieuses. Écoutons pour cela le prophète Jérémie, qui se tient à la porte du Temple et interpelle ceux qui y entrent (Jr 7, 5-6): «*Amendez sérieusement votre conduite, votre manière d'agir, en défendant activement le droit dans la vie sociale; n'exploitez pas l'immigré, l'orphelin et la veuve; ne répandez pas de sang innocent en ce lieu; ne courez pas pour votre malheur après d'autres dieux.*» L'idolâtrie consiste à renoncer au talent de la liberté pour s'en remettre aveuglément aux codes d'une religion qui finissent

«*L'idolâtrie consiste à renoncer au talent de la liberté pour s'en remettre aveuglément aux codes d'une religion qui finissent par prendre la place de Dieu Lui-même*»

par prendre la place de Dieu Lui-même. Pour un chrétien, Jésus est précisément venu abolir la religion: plus besoin de médiation entre Dieu et les hommes, car le Tout-Puissant se tient en personne au milieu de nous! Il vient comme l'un de ces petits que l'on a tôt fait d'ignorer ou d'asservir. «*Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à Moi que vous l'avez fait.*» (Mt 26,40.) Le Christ nous enseigne par sa vie – et jusqu'à sa mort sur une croix – la seule règle qui récapitule toutes les autres: «*Aimez-vous les uns les autres comme Je vous ai aimés.*» (Jn 15,12.) Un commandement qui exige de l'imagination, de l'inventivité pour, en chaque situation de vie toujours originale, faire le choix de l'amour, parfois à rebours des principes et des règles établis – fussent-ils les plus religieux. ♦



## Revoir

*Pour que la liberté des femmes iraniennes ne soit plus bafouée, ne cachons pas notre talent de résistance. Peinture murale de Mahsa Amini, à Washington, DC, lors d'une manifestation irano-américaine.*

PHOTO  
ALLISON BAILEY/  
NURPHOTO



**Frères,  
ne pratiquons  
pas seulement un jeûne physique,  
mais aussi intérieur:  
délions tout lien d'injustice,  
luttons  
contre les situations de violence,  
dénonçons tout contrat inique,  
donnons  
du pain à ceux qui ont faim,  
introduisons  
dans les maisons les pauvres  
qui n'ont pas de toit.  
Alors,  
nous recevrons  
du Christ notre Dieu  
l'amour compatissant.**

Hymne byzantin d'entrée en Carême,  
inspirée d'Ésaïe 58, 6-7

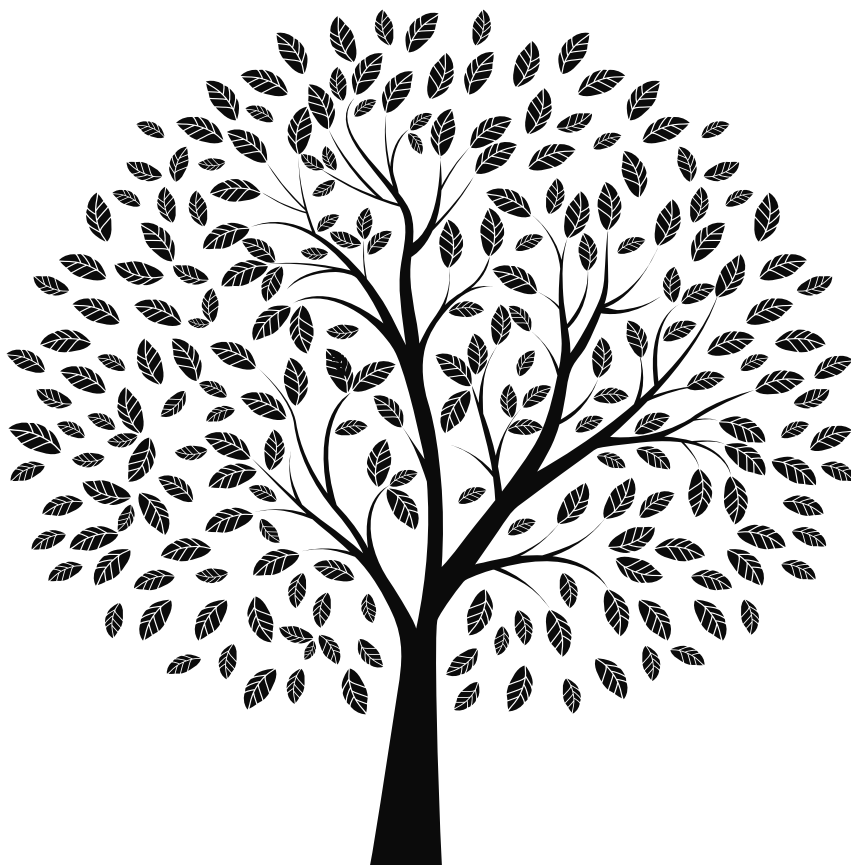
**« Libéré en Christ  
par l'Esprit saint  
de l'angoisse  
et de la peur  
génératrices de haine,  
le chrétien  
est appelé à devenir  
un libérateur »**

Élisabeth Behr-Sigel,  
« Christianisme  
et droits de l'homme »,  
dans *En marche vers l'unité*,  
Les Éditions du cerf,  
2017.

## Références bibliques

- Psaume 103
- Esaïe 1, 10-20
- Jérémie 7, 1-15
- Matthieu 5

# Construisons ensemble un projet solidaire



**Grands donateurs,  
mettez vos valeurs en action**

Réduisez votre IFI en soutenant la Fondation ACAT



Rendez-vous sur [www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr) rubrique "Donner"  
01 40 40 40 27 | [relationdonateurs@acatfrance.fr](mailto:relationdonateurs@acatfrance.fr)



**Fondation ACAT**  
*pour la dignité humaine*